Joseph BAROU

LE COLONEL MICHEL COMBE

(1787 - 1837)

VILLAGE DE FOREZ

MONTBRISON

1993

Ce travail reprend pour l'essentiel et développe une communication qui a été présentée à l'assemblée d'automne de la Société historique et archéologique LA DIANA le 7 novembre 1992.

Nos remerciements vont à tous ceux qui nous ont aidé et tout particulièrement à :

. Pierre GOLZIO, libraire à Feurs, qui nous a autorisé à utiliser la carte postale qui illustre la couverture de ce cahier d'histoire locale.

. Claude BRANDON, présidente des Amis du Musée de Feurs, qui nous a prodigué ses encouragements et a bien voulu en écrire la préface.

PREFACE

Voilà un ouvrage qui fera plaisir aux Foréziens !

Le colonel COMBE, nous le connaissons surtout par l'imposante statue de bronze qui se dresse dans une attitude pleine de fougue au centre de la ville. Cette statue fait parfois couler beaucoup d'encre et a même inspiré, il y a peu, un opéra... Nous savons que cet enfant du pays a fait les guerres de Napoléon et est mort glorieusement lors de la prise de Constantine en 1837.

Mais à part cela que de flou et d'incertitude ! Et si nous nous penchons avec un peu plus d'attention sur les biographies écrites jusqu'ici, que de contradictions !

Les recherches de Joseph BAROU apportent un éclairage direct et nouveau et balayent d'un coup erreurs et obscurités. La cause des contradictions était simple. Tout est simple quand on en a la clé - mais fallait-il la découvrir...

Cet éclairage nous permet de connaître ce que fut en réalité Michel COMBE, avec sa grandeur et ses défauts.

Nous découvrons un homme aux très brillantes qualités militaires : engagé très jeune il se retrouve lieutenant-colonel à 28 ans au régiment des Grenadiers, élite de la Vieille Garde. Mais après ses quinze ans d'exil, le portrait est moins exclusivement flatteur. Toujours très valeureux au combat, il est devenu violent, excessif, en un mot d'un caractère épouvantable...

Nous en retiendrons cependant les vertus de courage et de fidélité dans la défaite comme dans la victoire, et l'héroïsme et le calme admirés par tous les témoins au moment de sa mort.

Joseph BAROU nous restitue donc la vie de ce compatriote avec exactitude, sans fioritures ni complaisance. Et l'intérêt de cette étude va au-delà de la biographie d'un personnage. Notre héros local est le témoin d'une période mouvementée de notre passé dont il vécut les phases exaltantes, les secousses et les moments amers. Comme l'écrit l'auteur : "Le destin de Michel COMBE illustre bien les problèmes auxquels durent faire face les officiers de la Grande Armée après la défaite". Avec lui, c'est un aspect de la grande Histoire que nous trouvons là.

A ce double intérêt biographique et historique se joignent bien d'autres attraits : la clarté, la facilité et l'agrément de la lecture. Mais aussi et surtout, nous trouvons la grande rigueur intellectuelle de l'historien qui, grâce à un énorme travail de recherche, ne laisse rien dans l'ombre et dont toutes les connaissances et réflexions s'appuient sur des documents d'archives analysés avec objectivité et lucidité.

A l'encontre de l'opéra facétieux proclamant : "Le colonel a disparu...", Joseph BAROU nous fait enfin retrouver le colonel tel qu'il fut.

Claude BRANDON

Présidente des Amis du Musée de Feurs

I

LE TEMPS DE LA FIDELITE

UN HOMME MECONNU

Depuis plus d'un siècle et demi, la martiale effigie du colonel Michel Combe[1] se dresse au centre de Feurs. La statue due au ciseau de Foyatier a bien connu quelques déplacements mais garde toujours une place d'honneur. Pourtant, si les Foréziens sont fiers de leur colonel, il nous semble bien que la plupart savent peu de choses de lui sinon qu'il est né à Feurs et mort héroïquement à la prise de Constantine.

Auguste Broutin, notaire, maire de Feurs sous le second Empire, a rencontré le héros lors de l'un de ses brefs retours au pays natal. Il lui consacre quelques pages de son "histoire de la ville de Feurs"[2]. Tout le monde a ensuite repris ces éléments y compris le journaliste stéphanois Pétrus Durel qui, en 1898, en pleine affaire Dreyfus, prétend écrire une biographie plus détaillée de Michel Combe[3], ceci afin de glorifier les soldats de l'armée française.

Malheureusement, ce texte est, pour une grande partie, inexact. Concernant l'enfance de Combe, son éducation, sa famille, sa carrière militaire, Durel, trop passionné sans doute, écrit hâtivement et reprend de longs et pittoresques passages d'un livre intitulé "Mémoires du Colonel Combe" publié en 1853[4]. Il parcourt seulement l'ouvrage à la recherche de détails piquants et ne s'aperçoit pas que ce "Colonel Combe" n'a rien à voir avec notre soldat forézien.

Il s'agit d'un homonyme, Jean Julien Combe, né à Sète, le 26 février 1791, fils de Georges Combe et de Marianne Bousquet. Le destin de ce personnage dont le père était commissaire général des vivres de l'armée présente d'ailleurs quelques analogies avec celui de Michel Combe. Elève de l'école militaire de Fontainebleau, il devient sous-lieutenant en 1810. Brillant soldat de l'Empire, sa carrière est brisée par le retour des Bourbon et il doit attendre 1830 pour revenir dans l'armée. Lui aussi épouse une étrangère, la fille d'un colonel

---

1. Le colonel signait le plus souvent "Combes" mais l'orthographe des actes les plus anciens (dont l'acte de naissance de Michel Combe) est "Combe". C'est celle que nous adopterons sauf s'il s'agit d'une citation.

2. Auguste Broutin, "Histoire de la ville de Feurs et de ses environs", 1867, p. 496-506.

3. Pétrus Durel, "Le colonel Combes", Lyon, imp. Vve Mougin-Rusand, 1899. Cette brochure de 47 p. est un extrait de la "Revue du Lyonnais", oct.-nov.-déc. 1898 ; la même biographie est présentée en 1899 sous un titre encore plus alléchant : "Combes d'après des documents spéciaux 1899".

4. Nous avons eu sous les yeux la seconde édition de cet ouvrage intitulé "Mémoires du Colonel Combe sur les campagnes de Russie 1812, de Saxe 1813, de France 1814 et 1815", Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1896, 334 p. (bibl. du Service Historique de l'Armée, Vincennes)

anglais[5]. Ces erreurs se retrouvent ensuite dans la plupart des notices rédigées sur Michel Combe[6].

Hormis son concitoyen Broutin et un publiciste trop pressé, Michel Combe a peu intéressé les biographes. Est-ce à cause de la première partie de sa vie : issu d'un milieu populaire lié aux jacobins de Feurs puis bonapartiste fervent ? Pourtant le personnage est haut en couleur. Son dossier, aux archives de l'Armée de Vincennes[7], nous révèle une forte personnalité, avec des qualités et des défauts très marqués, bien éloignée de la légende dorée du héros de la prise de Constantine.

MILIEU FAMILIAL

Michel Combe est né à Feurs le 19 octobre 1787 comme l'atteste son acte de baptême :

> "Cejourd'hui vingtième octobre mil sept cent quatre vingt sept, moi curé de la ville de Feurs, soussigné, ai baptisé dans l'église dudit lieu Michel fils légitime de Sébastien Combe marchand en la ditte ville et de Marie Jullien né d'hier. Son parrain a été sieur Michel Combe, horloger et habitant de la ditte ville son grand-père paternel, et sa marraine demoiselle Reyne Anne Pignolle, épouse du parrain qui ont signé."
>
> signé au registre : Combe - Pignolle - Pignolle - Combe - Vial.

Sébastien et Marie Julien auront un autre fils, François, né le 28 septembre 1789. Marie Julien, marchande épicière, meurt à Feurs, dans sa maison de la rue du faubourg de l'hôpital[8], le 12 nivôse de l'an XIII. Son mari est alors sous les drapeaux comme capitaine au service de la République.

Les Combe, comme d'ailleurs les Julien, savent signer et appartiennent au milieu des artisans et des boutiquiers de la petite ville de Feurs, une population entreprenante et ouverte aux idées nouvelles[9]. Le père, Sébastien Combe, né

---

5. Julien Combe, "né dans le midi de la France", d'une famille bourgeoise ; élevé à Paris, officier de cavalerie ; participe aux campagnes de Russie, de Saxe, de France ; épouse Emma Rich Halcott, fille d'un colonel ; inquiété après les Cent-Jours, il séjourne à Bruxelles en 1817-1818 puis en Hollande. Son frère, qui se nomme Terwick, épouse une nièce de Sieyès. Il reprend du service en 1830 comme chef d'escadron ; il est admis à la retraite avec le grade de colonel après trente années de service et meurt à Paris le 10 mars 1869. Cf. dossier N° 82 567 1, Colonel Julien Combe, S.H.A.T., Vincennes et "Mémoires du Colonel Combe", op. cit.

6. Citons celles de Sylvain Girerd, "Les Foréziens aux Colonies", St-Etienne, imp. Théolier, 1904 et les pages consacrées à Michel Combe dans Henri Ramet, Geoffroy et Georges Guichard, "Feurs", éd. et librairie Chevalier.

7. Service Historique de l'Armée de Terre (S.H.A.T.), Vincennes, dossier n° 53 221, "Colonel Michel Combe".

8. Il s'agit de la maison familiale des Combe, figurant sous le n° 28 du plan de Feurs de P. Brissat (1768) reproduit dans l'ouvrage de C. Brandon, P. Valette, "Feurs 1789", publié en 1989 par les Amis du musée de Feurs.

9. La situation de la société forézienne a été étudiée avec précision par C. Brandon et P. Valette, in "Feurs 1789", op. cit.

en 1763, est serrurier quand il n'est pas militaire, le grand-père, Michel, est "marchand horloger" à Feurs et le bisaïeul, Sébastien Combe (1687-1766), se dit "entrepreneur et horloger". Du côté maternel on trouve aussi de nombreux commerçants et artisans : aubergiste, boulanger, cordier, épicier, marchand tanneur et aussi une sage-femme et un vicaire à Panissières[10].

Il y a chez les Combe une forte tradition du métier des armes. Le père de Michel et plusieurs de ses oncles servent, d'abord dans l'armée du roi, puis dans celles de la République et de l'Empire. Sébastien Combe, deuxième enfant de Michel Combe, né 2 septembre 1763 à Feurs, sert, vraisemblablement comme simple soldat, sous le règne de Louis XVI. Rentré chez lui, il apparaît le 2 août 1789, comme caporal dans la milice bourgeoise de Feurs, compagnie du faubourg de l'hôpital. Le 15 décembre 1791, il est élu capitaine des volontaires du canton de Feurs (au 4e bataillon de Rhône-et-Loire qui constitue ensuite le 25e régiment de ligne). Il est promu chef de bataillon au même corps le 28 janvier 1807, puis major le 12 juillet 1809. Il devient major titulaire au 56e régiment de ligne le 13 mars de l'année suivante puis colonel en second, toujours au 56e, le 21 février 1813[11].

Il participe aux grandes campagnes de la Révolution et de l'Empire : campagne de 1792-1793, Armée d'Italie, Armée d'Orient en Egypte et en Syrie, Armée de Bruges, Autriche, Prusse, Pologne, Armée du Rhin, Armée d'Allemagne. Il fait preuve d'un indéniable courage, est plusieurs fois blessé, reçoit la légion d'honneur. Il prend sa retraite à Feurs le 15 novembre 1813. C'est, reconnaissent ses chefs, un bon soldat mais il n'a pas fait d'études. L'inspecteur le note ainsi : "assez bon officier connaissant bien les détails de l'instruction, servant bien, faisant bien servir, tenant bien une compagnie, ayant une conduite régulière mais borné dans ses connaissances"[12]. Sébastien transmettra certainement une bonne part de ses qualités militaires à ses fils, Michel, le héros de Constantine, et François, devenu lui aussi officier.

Ce dernier poursuit quelques études mais, semble-t-il, avec peu de succès. Bien que destiné au métier des armes, il est d'abord placé au lycée de Besançon et entre, à vingt ans, à l'école militaire de Saint-Cyr qu'il fréquente près de trois ans. C'est un élève "querelleur, insubordonné et (qui) perdoit son temps selon le jugement du général commandant l'école[13]. A six mois du concours qui doit lui permettre d'obtenir son brevet de sous-lieutenant, en février 1812, il est renvoyé "pour avoir cherché à réparer son honneur outragé". S'agit-il d'une dispute, d'une rixe ou même d'un duel auquel aurait pris part le vindicatif saint-cyrien ? Nous savons seulement qu'il est contraint de rejoindre comme simple soldat le 25e régiment de ligne où son frère aîné sert comme adjudant-major. Grâce aux démarches de Michel et aux mérites personnels de son père, Sébastien qui est alors major au 56e régiment de ligne, François est nommé le 12 août 1812 sous-lieutenant. Il participe à la campagne de Russie et, le 13 mars 1813, est fait prisonnier. Il rentre en France le 1er septembre 1814[14].

---

10. Cf. Annexe 1, p. 37, arbre généalogique de Michel Combe.

11. Cf. dossier du Colonel Sébastien Combe, 94 761/1801-1817 et "Registre des citoyens officiers de la 56e demi-brigade" 2 Yb 318, S.H.A.T., Vincennes.

12. Cf. Annexe 2, "Etat des services de Sébastien Combe" p. 38.

13. Cf. Annexe 6, p. 41.

14. Etat des services de François Combe, cf. Annexe 3, p. 39.

Plusieurs oncles de Michel Combe sont aussi militaires, comme simples soldats ou dans les grades inférieurs. C'est le cas d'Aimé Combe, né le 28 novembre 1764 qui sert pendant neuf ans dans l'armée royale puis cinq années comme sergent à la 76e demi-brigade[15]. Il fit les guerres de Vendée et, nous dit P. Durel, laissa "en héritage à ses petits-enfants un vieux sabre et quelques débris de guerre". Blessé à la main gauche l'an 5, il est admis à la retraite le 11 août 1797, revient à Feurs pour exercer le métier de chapelier et s'y marie en 1797[16].

Pétrus Durel écrit que Sébastien Combe, le père du colonel, avait six frères : "Sur sept qu'ils étaient, six furent soldats ; un seul en fut empêché par la bosse qu'il portait sur le dos. Sur les six qui se trouvaient sous les drapeaux, quatre périrent au champ d'honneur ; deux seuls survécurent qui sont : Sébastien Combes et Aimé Combes..."[17] Pour notre part nous lui avons trouvé seulement cinq frères et une soeur, Catherine Combe[18] et trois des frères sont encore vivants en 1813. Hormis pour Sébastien et Aimé, nous ne savons que très peu de chose de leur destin.

MICHEL COMBE, SOLDAT DE L'EMPIRE

Les études que fait le jeune Michel Combe sont courtes, puisqu'il s'engage à quinze ans et demi, mais sans doute assez bonnes à en juger par les lettres que nous avons de lui : écriture aisée, prolixité, très peu de fautes d'orthographe...

Le 8 mars 1803, fidèle à la tradition familiale, il s'engage et, comme simple soldat, retrouve son père au 25e régiment de ligne. Les premiers chevrons sont rapidement gagnés : le 22 mars il est caporal, le 25 mars, fourrier, le 27 avril 1805, sergent-major.

Le père et le fils se battent ensemble à Iéna, le 14 octobre 1806, dans le même régiment qui appartient au 3e corps commandé par le maréchal Davout. Le capitaine Sébastien Combe est blessé de sept coups de sabre à la tête et au bras gauche. Le sergent-major Michel Combe arrive le premier sur une batterie de six canons qui est enlevée à l'ennemi. Davout affronte, ce jour-là, à Auerstaedt précisément, près d'Iéna, l'armée prussienne du duc de Brunswick commandée par le roi Frédéric-Guillaume lui-même. Les Prussiens sont mis en déroute mais Davout a le quart de ses hommes hors de combat. Cette victoire vaut au maréchal le titre de duc d'Auerstaedt.

---

15. Cf. Annexe 4, "Etat des services d'Aimé Combe", p. 39.

16. S.H.A.T., Vincennes, dossier du sergent "Aimé Combe".
De son mariage tardif avec Marie Baraille, Aimé Combe eut trois enfants : un fils et deux filles. Son fils Michel, né en 1808, décèda à l'hôpital militaire de Belfort le 19 mars 1831, alors qu'il était soldat au 17e régiment d'infanterie légère. Sa fille Louise épousa un sieur Satin et eut un fils, tourneur de chaises à Feurs. Son autre fille, Denise, épousa un sieur Leverrier et eut trois enfants : Auguste Leverrier, quincaillier, Marie Leverrier, veuve Garand, et Louise Leverrier, épouse Dupairas selon P. Durel, op. cit.

17. Pétrus Durel, "Le colonel Combes", op. cit.

18. Cf. arbre généalogique, Annexe 1, p. 37.

Le 26 décembre 1806, Michel Combe est blessé d'un coup de feu à la bataille de Pulstuck, au nord de Varsovie. Le 1er avril 1807, il est nommé adjudant ; le 21 avril de la même année il reçoit une deuxième blessure à la victoire d'Eckmühl où Davout conquiert le titre de prince. Le 7 juin 1809, il est sous-lieutenant ; le 10 juin 1811, lieutenant ; le 6 décembre de la même année adjudant-major. En février 1812, son frère François est renvoyé de St-Cyr et vient servir, comme simple soldat, au 25e régiment de ligne. Michel écrit alors au ministre de la Guerre pour solliciter un brevet d'officier pour son frère cadet[19].

Remarqué par ses chefs, il quitte peu après le 25e régiment de ligne pour la formation la plus prestigieuse : la Garde. Le 10 juin 1812, il devient lieutenant aux grenadiers de la garde impériale. Pour entrer dans la Garde, il fallait, en théorie, mesurer au moins un mètre quatre-vingts mais surtout justifier de dix années de service et être noté comme un "excellent sujet". Les grenadiers sont l'élite de la Garde, la troupe légendaire. Tous doivent porter moustaches et favoris taillés en "crosse de pistolet" et cheveux liés en queue par un ruban noir sous le grand bonnet à poil, surmonté du plumet écarlate avec cocarde tricolore.

Combe revêt l'uniforme d'officier : habit bleu à parements écarlates, veste et culotte de drap blanc avec, pour la grande tenue, les retroussis brodés de paillettes et d'or. Avec la Garde, tout près de la personne de l'Empereur, il fait la campagne de Russie. Pendant la retraite, à Osmiana, près de Vilna en Lituanie, il a un orteil gelé.

Le 19 mars 1813, il est promu capitaine adjudant-major au 135e de ligne. Le 11 février, il combat à Montmirail. Le 3 avril 1814, le jour où le Sénat vote la déchéance de l'Empereur, il revient auprès de Napoléon, comme capitaine au 1er Régiment de grenadiers vieille garde avec rang correspondant à celui de chef de bataillon dans l'infanterie de ligne.

Canrobert rapporte qu'au moment de la défection de Marmont qui fait retraite sur Versailles, Michel Combe s'empresse de courir à Fontainebleau prévenir Napoléon[20]. Mais c'est bientôt l'abdication et les adieux de Fontainebleau.

AU BATAILLON NAPOLEON

Michel Combe suit l'Empereur à l'île d'Elbe comme officier du bataillon Napoléon. Le traité du 11 avril avait autorisé Napoléon 1er à emmener avec lui, pour sa garde personnelle, un bataillon de 400 hommes de "bonne volonté". Ce bataillon, en fait formé de 607 hommes provenant des chasseurs et des grenadiers de la Garde, compte six compagnies et est commandé par le général Cambronne, "major du bataillon Napoléon". L'empereur déchu le passe en revue à Briare :

> "Napoléon prend plaisir à saluer la légion de ces fidèles que les duretés de l'exil n'ont point effrayés. On aimerait à donner les noms de tous ces braves !... Bornons-nous à citer quelques-uns des officiers : La-

---

19. Cf. Annexe 6, p. 41, "Lettre de Michel Combe au Ministre de la Guerre du 21 avril 1812", dossier du lieutenant François Combe, S.H.A.T., Vincennes.

20. G. Bapst, op. cit.

mouret, le doyen des capitaines de la Garde, un "serviteur modèle" ; le lieutenant Noisot, impétueux et chevaleresque...; le capitaine Loubers, bel officier, surnommé "le Vestris de la Garde", danseur émérite, aussi brillant au bal que sur le champ de bataille... ; le capitaine Combe, d'un rare mérite, qui trouvera, comme colonel, une mort héroïque à la prise de Constantine, en 1837 ; le capitaine adjudant-major Laborde, "brave comme l'épée de Bayard" ; le commandant Mallet, soldat magnifique, au coeur de héros..."[21]

Le bataillon Napoléon marche ensuite vers Lyon, franchit les Alpes au Mont-Cenis, traverse le Piémont et atteint Savone où il embarque pour l'île d'Elbe. L'arrivée a lieu à Porto-Ferrajo le 26 mai 1814.

Quant au sous-lieutenant François Combe, trois mois après son retour de captivité, il s'empresse de solliciter sa réintégration dans l'armée royale. La lettre qu'il adresse, de Feurs où il s'est retiré, au ministre de la Guerre ne fait aucune allusion à son frère aîné - l'exilé volontaire de l'Ile d'Elbe - mais insiste sur les mérites de son père :

"Je me trouve d'être à la charge de mon respectable père qui a servi avec courage, honneur et probité, couvert de blessures et perclus de rhumatismales chroniques, sans fortune et qui est obligé de vivre avec une médiocre pension que Sa Majesté a bien voulu lui conserver en reconnaissance de ses bons services...

Si j'ai le bonheur d'être remis en activité, le colonel Combe mon père se trouvera soulagé d'un grand fardeau, et je ne cesserai ainsi que lui de faire des voeux au ciel pour la conservation de vos jours..."[22]

François n'obtient pas satisfaction et reçoit une lettre de demi-solde le 20 janvier suivant.

Le 26 février 1815, Napoléon prend la décision de quitter l'île d'Elbe pour partir à la reconquête de son empire. La petite armée embarque sur sept bâtiments. Les grenadiers de la Garde sont sur le meilleur bateau, le brick l'"Inconstant", autour de l'Empereur. Le 1er mars, c'est le débarquement au golfe Juan. Michel Combe, avec le bataillon Napoléon, va suivre l' "envol de l'aigle".

WATERLOO

Michel Combe sert comme lieutenant-colonel au 1er régiment de grenadiers Vieille Garde. Il participe à la campagne de France. Avant Waterloo, selon Broutin, il aurait fait preuve de beaucoup de clairvoyance : "Ce fut en vain que Michel Combe, le matin même de cette grande journée, avait osé dire à l'Empereur qu'un traître était auprès de lui. - Il n'osera, répondit Sa Majesté avec cette confiance qui avait été si fatale au duc de Guise aux Etats de Blois"[23].

---

21. W. Sérieyx, "Cambronne", Paris, éd. Jules Tallandier, 1931.

22. Cf. Lettre du sous-lieutenant François Combe, du 24 décembre 1814, au Ministre de la Guerre, dossier François Combe, S.H.A.T., Vincennes.

23. Broutin, op. cit., p. 497.

Sans doute l'auteur forézien fait-il allusion à la trahison du comte de Bourmont qui s'était rallié à Napoléon aux Cent-Jours. Bourmont abandonne quatre jours avant Waterloo la division dont il avait le commandement, déserte et rejoint Louis XVIII à Gand. Pour Combe, pas question de défection. Le 18 juin 1815, il est à Waterloo dans les derniers carrés de la Garde :

> "Ce fut en vain que Michel Combe, à la tête de son régiment de la garde impériale, fit des prodiges de valeur et répéta trois fois avec ceux qui l'entouraient : "La garde meurt et ne se rend pas". Il fallut céder au nombre et au sort"[24].

C'est à ce moment-là que Cambronne doit sa légende : "La Garde marchait littéralement entourée d'ennemis : c'était, comme à l'hallali courant, le sanglier parmi la meute"[25].

> "Un instant encore, un carré fit tête - celui que Victor Hugo a baptisé le "Dernier Carré". Il était formé par le 2e bataillon du 1er Chasseurs. Au centre, à cheval, exaspéré par la défaite, Cambronne se dressait, la rage au coeur, l'imprécation aux lèvres...
>
> - Rendez-vous ! crièrent les Anglais.
>
> Cambronne lança une dénégation violente... L'ennemi riposta par une décharge meurtrière. Une balle atteignit au front Cambronne qui tomba inanimé à bas de son cheval..."[26]

Cambronne est laissé pour mort sur le champ de bataille. Michel Combe participe aux derniers combats, aux portes de Paris. L'Empereur vaincu part à Ste-Helène. Combe, devenu lieutenant-colonel, est licencié le 10 septembre 1815. Il n'a pas obtenu, cette fois, la permission de suivre Napoléon dans son nouvel et définitif exil.

AU NOUVEAU MONDE

Avec le retour des Bourbons, cette fidélité exemplaire à l'Empereur lui vaut quelques difficultés. A 28 ans est stoppée une brillante carrière militaire. Commence alors une période de sa vie, pour nous, assez obscure. Nous ne pouvons que reprendre ce qu'écrit de lui Auguste Broutin :

> "Il se retira à Feurs, avec son père[27] et son frère parvenu au grade de lieutenant. La Restauration lui fit des avances ; elle aurait voulu compter parmi ses défenseurs une épée aussi fidèle ; mais cette épée était d'une trempe à ne pouvoir servir deux maîtres. Son refus et une odieuse dénonciation lui suscitèrent quelques tracasseries politiques. Il fut interné à Montbrison. Fatigué de cet état de suspicion, il revint secrète-

---

24. A. Broutin, op. cit. p. 497.

25. Henry Houssaye, cité par W. Sérieyx, op. cit.

26. W. Sérieyx, op. cit.

27. La signature de Sébastien Combe figure à la suite du procès-verbal reproduisant la proclamation du 14 avril 1815 qui se termine par "Vive Louis XVIII !" ; cf. Ramet et Guichard, "Feurs", ed. et librairie Chevalier.

ment à Feurs, et s'y tint caché pendant quelques jours, chez le sieur Pitre[28], serrurier, son parent et ami d'enfance.

Impliqué dans le procès du général Mouton-Duvernet[29], il devint l'objet de recherches actives ; fort toutefois de sa conscience, il se rendit à Paris et se constitua prisonnier. Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, lui avait fait épouser Mademoiselle Elisa Walker, fille d'un colonel anglais retiré en Amérique. Grâce aux actives démarches de sa jeune femme, Combe vit s'ouvrir devant lui les portes de sa prison ; mais à une condition bien douloureuse pour son coeur, celle d'un expatriement. Il se retira en Amérique, à Uttica[30], où sa femme possédait de grands territoires".[31]

A ce récit un peu vague et sans doute enjolivé, nous pouvons apporter quelques précisions. Une note datée du 8 mai 1816 du Maréchal de Camp de la Roche Aymon chargé de l'organisation de la Légion départementale de la Loire figurant dans le dossier de François éclaire la situation des trois Combe, le père et les deux fils au printemps 1816 :

"Son père Colonel retraité se conduit tranquillement mais le fils aîné, frère de celui-ci revenu de l'Isle d'Elbe et renvoyé de Clermont arrêté par moi à Roanne et mis en surveillance à Montbrison s'en est évadé dans les derniers jours de février et l'on n'a pu découvrir depuis où il est passé, et paroit que le sous-lieutenant Combe n'est pas étranger à cette fuite quoiqu'on n'est pas de preuves suffisantes. C'est un officier peu sûr et à ne pas employer."[32]

L'aide apportée par François à son frère aîné pour le faire fuir lui valu de ne jamais être réintégré dans l'armée malgré de démarches répétées. De plus les rapports de l'administration royale ne lui sont pas favorables, c'est une "tête chaude" qui "mène une vie plutôt cachée que tranquille"[33]. Le 7 juillet 1817, François Combe demande au Ministre de "jeter un regard de compassion sur un pauvre malheureux officier dont toute l'existence dépend de sa pension"[34]. Le 1er juillet 1827, "dénoué (sic) de toutes ressources sans propriétées n'y sans fortune, ne pouvant subvenir à ses besoins", François Combe demande encore, en vain, à reprendre du service. Il reste demi-solde à Feurs où il se marie tardivement avec Madeleine Boissonnet veuve de Sébastien Pitre. Il meurt dans sa ville natale le 30 octobre 1834.

---

28. Sébastien Pitre, ancien membre de la municipalité jacobine de Feurs.

29. Le général baron Mouton-Duvernet, né au Puy 1770, était recherché pour s'être rallié à Napoléon au moment des Cent-Jours ; il se cacha quelque temps à Montbrison chez M. de Meaux puis se livra aux autorités, fut jugé, condamné et fusillé le 27 juillet 1816. Cf. Chanoine Chagny, "Mouton-Duvernet" in "Bulletin historique de la Société académique du Puy", tome XXXXIV, année 1966, p. 3-141.

30. Utica : ville de l'Etat de New-York.

31. A. Broutin, op. cit. p. 497-498.

32. "Rapport particulier sur M. Combe François, sous-lieutenant au 45e régiment d'Infanterie de ligne", du 8 mai 1816, dossier François Combe, S.H.A.T. Vincennes.

33. Ibid.

34. Ibid.

Michel Combe épouse, lui, effectivement une américaine, Elisa Walker, née à West-Point , Etat de New-York en 1789, fille de Benjamin et de Marie Lau mais le mariage est célébré le 18 juin 1823 aux Etats-Unis et non en 1815 en France. Le maréchal Canrobert qui, jeune officier, avait servi sous ses ordres, indique que Combe s'était exilé au Texas, auprès du général Lallemant[35] fondateur du "champ d'Asile", colonie de proscrits bonapartistes. Mais le Texas ne fait pas alors partie des Etats-Unis d'Amérique[36]. En fait nous ne savons pratiquement rien de ce que fit Michel Combe dans le Nouveau Monde.

L'église de Feurs vers 1835

(dessin tiré de l'ouvrage d'Abel Hugo, *Département de la Loire*, 1835)

---

35. Les deux frères Lallemant, généraux de l'armée impériale, figurent sur la liste des officiers traduits devant les conseils de guerre suivant l'ordonnance du 24 juillet 1815.

36. Le Texas n'entre dans la fédération des Etats-Unis qu'en 1845.

II

LES ANNEES D'AMERTUME

L'EXPEDITION D'ANCONE

Combe se plaît-il dans le Nouveau Monde ? Le fait est qu'il garde la nostalgie du métier des armes. La révolution de 1830 lui fournit l'occasion de rentrer en France. Certes il y retrouve un roi, Louis-Philippe Ier, mais le drapeau est redevenu tricolore.

Après 1830, pour remplacer les officiers royalistes démissionnaires, ont admet dans l'armée de nombreux anciens officiers de l'Empire. Certains, après quinze années d'inactivité, sont devenus presque impotents, on les appelle les "rentrants à la bouillotte". Michel Combe, qui a alors 44 ans, n'appartient pas à ce groupe-là et se trouve dans une condition physique excellente. "C'était, nous dit Canrobert, un fort bel officier, jeune de tournure malgré son âge ; il avait les yeux noirs, très vifs, les cheveux également noirs, et portait une moustache presque imperceptible, avec de petits favoris..."[1]

Combe se met au service du nouveau régime et obtient, le 24 décembre 1830, la confirmation de son grade de lieutenant-colonel au 24e régiment de ligne. En 1831 il fait une première campagne en l'Algérie. Devenu colonel, le 14 décembre 1831, il prend le commandement du 66e régiment de ligne. Il est surtout très impatient de rattraper le temps perdu, l'expédition d'Ancône va lui fournir l'occasion de se distinguer.

Le 7 février 1832, il s'embarque à Toulon avec deux bataillons de son régiment pour Ancône, port des Etats pontificaux sur la côte adriatique. Une division navale comprenant trois bâtiments : un vaisseau, le "Suffren", et deux frégates, l'"Artémise" et la "Victoire", emportent 1 100 hommes. Il s'agit de précéder les Autrichiens que le Saint-Siège a appelés à l'aide pour mater un soulèvement en Romagne.

Le 28 janvier 1832, 6 000 Autrichiens étaient entrés à Bologne. Le débarquement des Français a lieu dans la nuit du 22 au 23 février. Le 23, à midi, les soldats pontificaux sont désarmés et la ville est prise. Combe ne s'arrête pas là. Informé que les Autrichiens marchent sur Ancône, il lance un ultimatum au commandant de la citadelle lui laissant le choix entre la reddition ou l'assaut. La sommation est sans appel :

> "Nous ne sommes point ici en ennemis de Sa Sainteté, mais nous ne pouvons permettre que les troupes autrichiennes qui sont en marche viennent occuper la citadelle ; de gré ou de force, il faut qu'elle soit à nous. Je vous donne deux heures pour délibérer ; dans deux heures donc la place ou l'assaut. Soldat de la vieille garde, je n'ai jamais manqué à ma parole."[2]

---

1. G. Bapst, "Le Maréchal Canrobert", Paris, 1898.

2. Cité par A. Broutin, op. cit.

La citadelle tombe aux mains des Français. La simple démonstration militaire devient le début d'une conquête. Michel Combe a dépassé sa mission et rêve de libérer toute la péninsule, de reprendre l'épopée napoléonienne. Il indique lui-même, au cours de conversations tenues plus tard avec ses officiers et que nous rapporte Canrobert, quel était, alors, son état d'esprit :

> "Ah ! si j'avais eu le 47e à Ancône, j'aurais marché sur Rome. Partout on m'aurait accueilli comme un libérateur ; de toutes parts les insurrections auraient éclaté ; on se serait soulevé, on aurait chassé tous les princes, on aurait proclamé la République... Les Autrichiens tenaient sous les plombs de Venise les patriotes exaltés de Lombardie et de Vénétie. Le duc de Modène faisait guillotiner tous les jours sous ses yeux les hommes les plus distingués de sa principauté. Le roi "Bomba"[3] fusillait ou emprisonnait ses sujets, sous prétexte de crime politique, se refusant à faire poursuivre les criminels de droit commun : "La justice, disait-il, avait déjà trop à faire avec les premiers". Les fils de Louis-Napoléon avaient soulevé la Romagne ; les gendres de Murat, Pepoli et Rasponi, Bologne et les Légations. J'étais sûr de mon coup. Qu'aurait pu faire l'Europe en présence de tout un peuple enthousiaste proclamant sa liberté ?"[4]

On retrouve bien là le fils du capitaine des volontaires de 1791. Mais les temps ont changé et il n'a pas sous ses ordres les grognards de la vieille-garde : "je n'avais avec moi qu'un régiment composé d'officiers et de soldats de l'ancienne garde royale. Je ne pouvais pas assez compter sur mes officiers et mes hommes"[5].

Combe est trop autoritaire et exalté. Le dossier du colonel nous révèle un incident significatif, et peu connu, qui se produit quelques jours plus tard :

> "Se trouvant avec son régiment en garnison à Ancône, le Colonel Combe, dans un accès de colère, s'oublia au point de donner un soufflet à un chef de bataillon qui le lui rendit aussitôt. Cette scène scandaleuse ayant été portée à la connaissance du Ministre, par un rapport du général Cubièze, Son Excellence ordonna que M. Combe serait réprimandé et mis aux arrêts"[6].

Michel Combe est rappelé à Paris, officiellement pour avoir trop bien réussi la démonstration d'Ancône : "L'audace et la vigueur de ce coup de main rendirent la France maîtresse d'un point important en Italie, et l'occupation d'Ancône n'a pas été sans influence sur le maintien de la paix en Europe"[7]. Mais "tout ce qui pouvait augmenter notre influence portait ombrage aux Anglais..."[8]. "Le gouvernement crut devoir désavouer la promptitude de résolution avec laquel-

---

3. Ferdinand II (1810-1859) : roi des Deux-Siciles de 1830 à 1859, surnommé "Bomba" par ses sujets en raison du bombardement qu'il avait ordonné contre Messine révoltée (1848).

4. G. Bapst, op. cit.

5. Ibid.

6. Extrait du registre des délibérations du Comité de l'Infanterie et de la Cavalerie, S.H.A.T.,Dossier "Michel Combe", Vincennes ; cf. Annexe n° 17, p. 55-58.

7. A. Broutin, op. cit.

8. Ibid.

le s'était exécutée cette occupation, et retira au colonel Combe son commandement"[9].

Il débarque à Marseille, "dégoûté du service", le 7 mai 1832. En fait, on lui reproche son comportement intempestif. Déjà, à l'état-major, on se demande quel emploi l'on pourra donner au bouillant colonel.

A LA LEGION ETRANGERE

A la suite de cette affaire, par ordonnance du 1er mai 1832, Michel Combe est nommé colonel de la Légion étrangère qui vient justement d'être constituée à Alger[10]. Avant son départ pour l'Afrique, il effectue un court séjour à Feurs.

La Légion forme alors un seul régiment fort de 2 700 hommes réunis en quatre bataillons. Les effectifs passeront ensuite à 6 000 hommes groupés selon les nationalités en sept bataillons : les trois premiers constitués d'Allemands, le quatrième d'Espagnols, le cinquième d'Italiens, le sixième de Belges et de Hollandais et le dernier de Polonais.

C'est à Michel Combe qu'il revient de remettre à la Légion son premier drapeau, offert par le "roi des Français", lors d'une prise d'armes, à Kouba, près d'Alger, le 24 juin 1832. Ce drapeau deviendra en 1841 celui du 1er Régiment étranger.

Très indépendant, d'une grande susceptibilité, il se heurte vite aux autres chefs de corps, ses pairs, et même à ses supérieurs à propos d'incidents minimes qui se produisent inévitablement entre les soldats des différents régiments dans une grande ville de garnison comme Alger. Ainsi un légionnaire est surpris à voler dans le dépôt de foin de Hussein-Dey et arrêté par les employés du magasin. Surviennent quelques camarades légionnaires en armes qui le délivrent.

Pour éviter le renouvellement de tels larcins, le général Dalton, commandant de la division d'Alger, demande à la Légion étrangère de participer à la garde des magasins d'Hussein-Dey en fournissant un caporal et quatre fusiliers. Combe refuse hautement en écrivant que jamais ses hommes ne seraient "garde-écurie d'un autre corps" et il demande à être relevé de son commandement. Il est mis aux arrêts et l'affaire remonte jusqu'au ministère[11].

On se pose aussi des questions sur la façon dont il commande son corps. Le général comte Dalton écrit à ce sujet :

> "M. Combes est l'homme le plus jaloux de son autorité ; et cependant le moins subordonné ; il est violent, emporté, passionné. Avant son arrivée, la Légion était plus en ordre que maintenant ; le lieutenant colonel d'Arracq, soutenu par le général Feuchères, était parvenu à établir

---

9. Dr Hoeffer, "Nouvelle biographie générale", Firmin Didot Frères, Paris, 1866, t. 11, article "Colonel Combe", p.318-319.

10. C'est à tort que Broutin indique qu'il fut chargé par Casimir Périer de créer la Légion étrangère. Ce corps, créé par ordonnance du 10 mars 1831, avait déjà été formé avec comme premier colonel le baron Christophe-Antoine Jacques Stoffel, nommé le 14 mai 1831.

11. Cf. Annexes n° 7-8-9-10 p. 42-45.

l'union parmi les officiers italiens qui étaient fort divisés ; le Colonel a su ranimer les haines mal éteintes et l'esprit de coterie.

M. Combes a sûrement de la bravoure, et mènerait bien son régiment au combat ; mais je suis convaincu qu'il n'est pas propre à commander un régiment, et moins la Légion étrangère qu'aucun autre corps..."[12]

Des biographes plus indulgents disent simplement à propos de son séjour à la Légion que ces conflits étaient inévitables car ils opposaient de remuants officiers de l'ancienne armée impériale à ceux de la nouvelle armée royale plus timorés.[13]

L'AFFAIRE FRANCOIS ZOLA

C'est dans ce contexte que se place "l'affaire François Zola". A la Légion étrangère, Michel Combe trouve, sous ses ordres, un officier italien, le lieutenant François Zola, le père d'Emile Zola.

Francesco Zola, d'une famille originaire de Venise et de Zara en Dalmatie comptant des officiers de fortune et des missionnaires, est le petit-fils d'Antoine Zola, capitaine au service de la République de Venise et le fils de Demenius-Charles et de Nicoletta Bondioli (grecque de Corfou). Il est né le 8 août 1795 à Venise. Après avoir été élève des écoles militaires de Pavie et de Modane il sert, dès dix-sept ans (de 1812 à 1815) comme sous-lieutenant d'artillerie à cheval, dans l'armée d'Eugène de Beauharnais, Vice-roi d'Italie.

Il quitte l'armée après l'occupation autrichienne et entreprend des études d'ingénieur à l'université de Padoue. Il voyage et coopère, en Autriche, avec le chevalier Gerstner, concessionnaire, et les équipes qui tracent la première ligne de chemin de fer européen de Linz à Biedweiss (juin 1823), puis de Linz à Gmunden. Il devient géomètre du cadastre de la Haute-Autriche puis voyage ensuite en Hollande, en Angleterre et en France où il se trouve en 1830.

En 1831, nous le retrouvons à Alger, soignant les malades du choléra à l'hôpital du Dey d'Alger. C'est là qu'il rencontre Jean-Antoine Giono, le grand-père de Jean Giono, ancien carbonaro et ancien propriétaire terrien à Montezemolo, en Piémont. François Zola a déjà derrière lui une vie mouvementée quand il s'enrôle le 20 juillet 1831, à trente-six ans, dans la Légion étrangère avec le grade de lieutenant[14].

En 1832, le lieutenant Zola s'éprend de l'épouse d'un sous-officier de la Légion, d'origine allemande, Fischer, qui est le fourrier du corps. Ce dernier

---

12. Lettre du général comte Dalton au duc de Rovigo, commandant en chef le corps d'occupation d'Afrique, S.H.A.T., dossier "Michel Combe".

13. Jean Brunon, "Le Centenaire de la prise de Constantine et la mort du Colonel Combe", Marseille, 1937.

14. "La plupart de ces précisions proviennent d'une note écrite par François Zola lui-même qui commence ainsi : "François Zola est né à Venise le 8 août 1795. Son père était colonel du génie et inspecteur des bâtiments militaires. Sous l'Empire, deux de ses oncles sont morts au service de la France, l'un comme colonel, l'autre comme chef de bataillon. Enfin, un de ses proches parents était le lieutenant-général comte de Loverdo dont le nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile..." (note du livre d'Armand Lanoux, "Bonjour, Monsieur Zola", les Libraires Associés, 1954.)

devant être rapatrié, François Zola supplie sa maîtresse de rester en Afrique. Entraîné par sa passion, il commet une grave indélicatesse en puisant une somme importante dans la caisse du magasin d'habillement de la Légion pour la remettre à Madame Fischer :

> "La belle s'embarque ; l'amant s'affole. Le bateau part avec ses amours. L'officier entre dans la mer, giflé par les vagues, tandis que le navire s'éloigne. On le sauve. Dans son demi-délire, il parle des Fischer. Un suicide, même d'amour, est toujours suspect. On s'avise d'un trou de 1 500 francs dans la caisse d'un magasin d'habillement que contrôle François. Est-ce un vol ? François a pris l'argent, c'est vrai, mais avec l'intention certaine et la possibilité proche de le rembourser, sur les instances de la si jolie Mme Fischer. Sitôt lestée, la belle rejoint... son mari. Mme Fischer pratiquait l'entôlage à l'abri du code civil. Fischer ne fit pas de difficulté pour restituer et les autorités militaires, sur l'ordre du duc de Rovigo, conclurent au non-lieu..."[15]

Le lieutenant Zola, bénéficiant de l'appui d'un de ses parents, le général comte de Loverdo[16], n'est pas traduit devant le conseil de guerre, à la grande colère du colonel Combe qui réclame un châtiment exemplaire. Ces faits seront rappelés, en 1898, en plein coeur de l'affaire Dreyfus. Avec la complicité du chef du Service de Renseignements de l'armée, le colonel Henry[17], deux lettres du colonel Combe[18] accusant formellement François Zola sont transmises à Ernest Judet, chef du service politique du "Petit Journal", qui les publie immédiatement avec l'intention délibérée de faire du tort à Emile Zola[19]. Les biographes de l'écrivain replacent la divulgation de ce fait divers dans le climat passionné de la fin du siècle :

> "En 1898, la mémoire de François Zola sera diffamée par le journaliste Judet, renseigné illégalement par le chef du S.R. de l'Armée, le colonel Henry. L'Etat-major, attaqué par Zola, gonfla cette mésaventure. Voici le seul document qui ne relève pas de l'interprétation partisane, les états de service du lieutenant François Zola. Il ne fait pas mention du fait : Zola (François-Antoine-Joseph-Marie) fils de Demenius-Charles et de Nicoletta Bondioli, né le 8 août 1831, Venise (Italie). Lieutenant à la Légion étrangère le 20 juillet 1831. Démissionnaire le 4 novembre 1832. Rayé des contrôles le 5 décembre 1832. Campagne : 1832. Afrique"[20].

---

15. Armand Lanoux, op. cit. ; François Zola quitte l'armée le 4 novembre 1832 ; il s'installe à Marseille et devient ingénieur civil.

16. Loverdo (Nicols Michielacato, comte de), né le 3 novembre 1773 à Argostoli, une des îles Ioniennes, général et naturalisé français en 1815, commande en 1830 une division de l'armée d'Afrique.

17. Henri Guillemin, "Zola, légende et vérité", éd. d'Utovie, 1979 (p. 130), cite une note de police du 26 mai 1898 indiquant que c'est M. Esterhazy qui a servi d'intermédiaire pour faire parvenir à Ernest Judet les pièces copiées aux archives de l'armée.

18. Cf. Annexe n° 11, p. 46-47, lettres du colonel Combe publiées dans le "Petit Journal".

19. N'écrit-il pas en tête de sa notice sur le colonel Combe : "Les évènements récents (l'affaire Dreyfus) ont fait revivre le souvenir d'un soldat (Combe), que nous eussions mieux voulu voir rappelé dans d'autres circonstances. Mais encore, après soixante-six ans, lorsqu'un homme (Emile Zola) insultait l'armée dont cet officier fit partie, le témoignage du colonel Combes s'est-il dressé pour flétrir le calomniateur et jeter à la face de cet étranger le nom sali de son père..."

20. Note d'Armand Lanoux, op. cit.

Le 15 janvier 1833, François Zola s'était embarqué pour Marseille sur "Le Zèbre". Il s'installa ensuite en Provence comme ingénieur civil.

A la suite de cette publication Ernest Judet est d'ailleurs poursuivi pour diffamation mais le tribunal conclut à un non-lieu. Ce sont ces deux lettres que reprend Pétrus Durel dans sa biographie du colonel Combe.

Ernest Judet qui fait flèche de tout bois, profite de l'occasion pour écrire, dans une suite d'articles publiés dans le "Petit Journal", l'apologie du "vaillant colonel Combes". Cela ne change d'ailleurs rien - et c'est heureux - au cours des choses mais c'est ainsi que, bien involontairement, Michel Combe est intervenu dans la fameuse affaire.

AU 47e REGIMENT DE LIGNE

Finalement Combe quitte la Légion étrangère avant Zola puisqu'après ces péripéties africaines, on lui confie, le 18 octobre 1832, le commandement du 47e régiment de ligne, alors en garnison à Montpellier[21]. C'est un homme aigri qui se retrouve dans une paisible garnison de province. Comment va-t-il se comporter dans ses nouvelles fonctions ?

Lors de sa nomination, il adresse au 47e un ordre du jour flamboyant, tout dans le style des proclamations de l'armée impériale :

"Mes camarades,

Je me félicite d'avoir été placé à votre tête : des soldats tels que vous ne peuvent qu'honorer la patrie : continuez à vous distinguer par votre discipline, votre belle tenue, votre obéissance, votre instruction et les bonnes moeurs que doivent avoir des citoyens appelés à faire aimer et respecter la liberté... Que notre affection lui soit chère, pour qu'elle puisse se reposer avec confiance sur votre valeur pour la défendre contre les attaques de nos ennemis.

Prenez pour devise : Courage et constance. Le premier a été la vertu de nos devanciers ; il leur a fait entreprendre des actions glorieuses qui seront transmises à la postérité. La constance est de tous les temps : elle fortifie l'âme et nous fait triompher des obstacles, des hommes et des infortunes.

Mes amis, ne soyons terribles qu'à ceux qui haïssent la France ; et si, dans leur délire, ils osaient la provoquer, le 47e saurait, en faisant résonner leurs baïonnettes sur leurs poitrines, prouver que nous sommes des enfants et des soldats patriotes.

Le colonel Combes, 4 décembre 1833"[22]

---

21. Le colonel de Mollembeck remplace Michel Combe à la tête de la Légion en décembre 1832.

22. Cité par G. Bapst, "Le Maréchal Canrobert", Paris, 1898.

Le 47e régiment de ligne est ensuite appelé à Perpignan et Combe "avec son imagination ardente, s'était persuadé qu'il allait franchir les Pyrénées et se battre en Catalogne" et avait opéré, de lui-même, quelques réformes pratiques. Dans la musique du régiment, la grosse caisse était supprimée ainsi que les chapeaux chinois et les encombrants serpents. Côté uniforme, le colonel avait aussi fait enlever le tablier en cuir blanc des sapeurs qui, bien que très pittoresque, lui paraissait inutile et gênant. Cela n'eut pas l'heur de plaire au général comte de Castellane qui commandait à Perpignan et qui le réprimanda vertement. Canrobert, nous rapporte l'incident :

" - Ce sont des objets inutiles à la guerre et même gênants, je les ai fait laisser au dépôt", objecte Michel Combe.

" - C'est possible !... Mais il est dans le règlement de les avoir. Vous les ferez revenir immédiatement à vos frais de l'endroit où ils sont. Rappelez-vous, Monsieur, que sous mes ordres on obéit scrupuleusement au règlement".[23]

Lors de la revue du régiment, le colonel lui-même affecte une allure très libre qui est, tout de suite, mal jugée par le général : "suivant les habitudes des officiers du premier Empire en campagne, il avait une canne à la main et était suivi d'un petit chien... Castellane le regarde d'un air sévère et lui intime l'ordre de faire disparaître sa canne et de mettre le sabre à la main. La figure de Combes se contracte immédiatement. Mais il ne fallait songer à refuser obéissance à un général de division. Il obéit donc et suit Castellane..."[24] Il y aura d'autres heurts entre les deux hommes.

Il se préoccupe de la culture générale des cadres de son régiment. Devenu officier supérieur, il a sans doute conscience d'être peu cultivé. Au 47e de ligne il est heureux de trouver parmi les jeunes capitaines, François Canrobert qui a fait quelques études et qui lit beaucoup. Le futur maréchal raconte : "Il se mit dans la tête que j'étais un lettré et un savant. Dans ses notes d'inspection générale, il me désigna comme un "excellent latiniste". Le résultat de cette mention fut que l'on me chargea du cours des sous-officiers... A cette époque, il est vrai, je dévorais les livres, tandis que depuis 1835, je n'ai plus jamais trouvé le temps de lire"[25].

Mais surtout, il va rendre la vie dure à ses hommes leur demandant une obéissance absolue et des efforts physiques démesurés. Citons encore, à ce propos, le maréchal Canrobert qui, quoique un de ses fervents admirateurs, écrit : "Il avait certaines manies bizarres : ainsi il affectionnait les exercices au pas de gymnastique. Souvent il faisait courir son régiment pendant un temps illimité, quitte à esquinter son monde." Les officiers eux-mêmes sont contraints de participer à ces exercices, quels que soient leur âge et grade.

Il dédaigne superbement le règlement, un règlement si important pour une troupe en garnison et qu'il connaît mal, ne l'ayant jamais pratiqué, lui qui avait fait toutes ses classes sur les champs de bataille de l'Empire :

---

23. Cité par Joseph Vingtrinier, "La légende de Castellane", Lyon, 1900.

24. ibid.
Dans son "Journal", Castellane raconte l'incident : "...Le 47e de ligne est arrivé à Perpignan. Le colonel Combes, au lieu de mettre l'épée à la main, s'est présenté en sauteur à la tête de son régiment, avec une petite canne à la main et suivi de son chien. Je lui ai fait tirer son épée et rengainer sa canne."

25. G. Bapst, op. cit.

"Eloigné de l'armée depuis quinze ans, toujours en campagne avant 1815, il avait peu étudié les règlements du service intérieur ou en campagne de ces époques déjà éloignées. Quant à ceux en usage en 1832, il n'en avait jamais entendu parler ; aussi avait-il fini par courber la tête et par se résigner à les apprendre..."[26]

De plus il supporte très mal l'autorité de ses supérieurs :

"Ses manières toutefois se ressentaient de son ardeur et de son éducation toute pratique de la guerre et des camps ; il tranchait volontiers, frondait parfois ses supérieurs, et oubliait qu'exigeant de ses subordonnés une obéissance passive, il aurait dû leur donner l'exemple de cette vertu."[27]

Il use et abuse de son autorité et crée bientôt un climat détestable dans son régiment qui se trouve bientôt au bord de la mutinerie. Des plaintes s'élèvent. Une nouvelle fois il faut en référer à l'état-major. Le lieutenant-général comte de Castellane, commandant la division des Pyrénées-Orientales, écrit, le 30 décembre 1833, au sujet du 47e de ligne au maréchal de camp de Mylius, supérieur immédiat de Combe :

"Général, je suis informé qu'il existe dans le 47e régiment, un mécontentement tel contre le Colonel de ce corps, que des événements fâcheux seraient à craindre, s'il n'y était porté un prompt remède.

Les soldats se plaignent d'être malmenés, même parfois battus ; samedi dernier, ils auraient été consignés toute la journée ; dimanche le régiment aurait été consigné après la parade, pour avoir mal défilé.

On ferait dans ce régiment un tel abus de l'exercice du gymnase, que les soldats seraient au moment de refuser le service sous ce rapport ; le régiment ferait l'exercice deux fois par jour, et si un des soldats se trompe, toute la compagnie serait punie. On m'a même assuré que le Colonel du 47e aurait été sifflé par ses soldats, par suite de l'exaspération qu'il excite contre lui."[28]

DEVANT LE COMITE DE L'INFANTERIE ET LA CAVALERIE

Des observations sont faites au colonel Combe ; une inspection de son régiment a lieu. Rien ne permet d'améliorer la situation au 47e de ligne. Le général de Castellane s'adresse alors au ministre de la Guerre qui lui demande de "maintenir le colonel Combe dans les lignes de ses devoirs"[29]. Se sentant profondément offensé le colonel Combe adresse, sans passer par la voie hiérar-

---

26. Cité par le supplément illustré du "Petit Journal" du 28 août 1898, Mémoires du maréchal Canrobert, G. Bapst, op. cit.

27. Ibid.

28. Cf. Annexe n° 12, p. 48., S.H.A.T, Vincennes, dossier n° 53 221.

29. Cf. Annexes n° 13-14-15 p. 49 à 52.

chique, une longue lettre au ministre de la guerre, le Maréchal Soult, duc de Dalmatie. Sans doute espère-t-il compréhension et soutien, de la part de ce héros légendaire de la Grande Armée qui avait connu, lui aussi, le bannissement, après les Cent-Jours[30] ?

Ce document, d'un style étrange et embrouillé, est révélateur de la personnalité de Michel Combe. L'officier supérieur s'y montre jaloux de ses prérogatives, blessé, et tout à la fois exalté et pointilleux. Le colonel s'y plaint amèrement d'avoir été puni de quarante-huit heures d'arrêts par son supérieur le général de Mylius et pose toute une série de questions incongrues au ministre telles que :

> "1° Un colonel a-t-il le droit dans tous les temps et lieux, de tenir à ce que ses subordonnés exécutent exactement ses ordres ?
>
> 2° L'autorité et l'action réglementaire d'un inférieur, sont-elles détruites ou suspendues, par la présence d'un supérieur ?
>
> ou encore :
>
> 6° Peut-on rappeler un inférieur au règlement, sur une lettre anonyme, et désirer qu'on ne punisse pas lorsqu'une réclamation n'a point été adressée hiérarchiquement , sous prétexte que l'autorité en est saisie ?
>
> 9° Peut-on à la tête d'un régiment, s'emporter et dire avec humeur : sacré Régiment ! Je n'en ai jamais vu comme ça ?..."[31]

Cette missive n'a pas l'effet souhaité et le Ministre note simplement en marge du document :

> "Vu, les questions susvisées dans cette lettre par le Colonel du 47e régiment sont tellement extraordinaires de la part d'un chef de corps qu'il est difficile de se rendre compte qu'il ait pu y avoir lieu à les présenter ; toutefois comme il a dû se passer des faits quelconques qui ont provoqué ces questions tous les rapports parvenus à ce sujet seront réunis pour en être rendu compte après examen (un mot illisible) après que le comité de l'infanterie et de la cavalerie aura été appelé (un mot illisible) à donner son avis."[32]

Le différend entre le Colonel Combe et les généraux Castellane et Mylius est donc porté devant le Comité de l'Infanterie et de la Cavalerie, sorte de conseil de discipline pour les officiers supérieurs.

Cette instance se prononce le 7 avril 1834 et rend son avis après un examen approfondi de la carrière de Michel Combe et des faits qui lui sont reprochés :

"... Après avoir été ainsi conduit à reconnaître les brillantes qualités

---

30. Jean de Dieu, dit Nicolas, Soult, né à St-Amans-la-Bastide en 1769, s'illustre à Austerlitz, ministre de la Guerre de Louis XVIII (en 1814) puis major général pendant les Cent-Jours, banni en 1816 ; ministre de la Guerre de Louis-Philippe Ier et plusieurs fois président du Conseil, mort en 1851.

31. Cf. Annexe n° 16, p. 53-54.

32. Ibid.

militaires qui ont fait distinguer à la guerre M. le Colonel Combe, il (le Comité) a en même tems acquis la conviction que ces qualités ont été constamment obscurcies ou neutralisées par des défauts non moins signalés. Les fautes reprochées aujourd'hui à cet officier supérieur ne sont malheureusement qu'un nouveau fait à ajouter à une longue suite de récidives ; elles ont leur origine dans un caractère violent et irascible, à la fois despote avec ses subordonnés et indépendant à l'égard de ses supérieurs ; abusant d'une part des rigueurs de la discipline pour exiger une aveugle soumission à ses volontés arbitraires et cherchant de l'autre à en éluder les règles pour se soustraire au joug de l'autorité dont il n'a cessé de se montrer impatient..."[33]

Le Comité reprend ensuite les remarques de l'inspecteur général Durrieu après sa visite au 47e :

"Tout en rendant justice à la capacité et à la grande aptitude militaire de M. Combe, il le signala comme un homme qui voulait être trop indépendant ; et il ajouta que le peu d'union qui se faisait remarquer dans le 47e était dû à l'exaltation politique de son Colonel et à sa rancune contre la période de la restauration, pendant laquelle, retenu en Amérique, il a souffert dans son avancement."[34]

En conclusion le Comité recommande que l'on retire à Michel Combe le commandement de son régiment et que l'on utilise "son aptitude et sa capacité dans un commandement de place". En résumé, en temps de paix, on ne sait que faire du colonel.

A NOUVEAU, L'AFRIQUE

Heureusement - si l'on peut dire - il reste la guerre et, en 1835, la conquête de l'Algérie est loin d'être achevée. Le colonel Combe ne change pas d'affectation mais son régiment est appelé à faire campagne en Algérie.

Avec le 11e de ligne, le 2e léger et le 17e de ligne, il constitue le corps expéditionnaire de l'expédition de Mascara, en tout 11 000 hommes. Venant de Perpignan, le 47e et son colonel arrivent à Oran le 2 septembre 1835 afin de prendre part à l'expédition contre Abd-el-Kader et venger ainsi le désastre de la Macta.

Michel Combe commande l'une des quatre brigades sous les ordres des généraux Oudinot, Perrégaux et d'Arlanges. En avril 1836, à la retraite de Sidi Yacoub, le général d'Arlanges étant hors de combat, Combe prend le commandement de la colonne et rétablit la situation. Broutin, qui brode toujours un peu, écrit : "Son courage et son sang-froid, qui furent d'un si grand secours à l'armée française à la Tafna, lui valurent l'offre des épaulettes de maréchal de camp ou la croix de commandeur ; il opta pour la croix en disant : Les épaulettes viendront toujours"[35]. En fait Michel Combe ne fut ni général ni commandeur de la Légion

---

33. Cf. Annexe N° 17, p. 55 à 58, Extrait du registre des délibérations du Comité de l'Infanterie et de la Cavalerie, séance du 7 avril 1834, S.H.A.T., Vincennes, dossier "Colonel Combe".

34. Ibid.

35. A. Broutin, op. cit.

d'honneur[36]. La guerre est véritablement son élément comme le reconnaît le général de L'Etang, commandant les troupes de la province d'Alger :

> "M. le Colonel Combes a une grande habitude du commandement et il l'exerce d'une manière très convenable. C'est un officier rempli d'énergie et de bons sentiments. Il s'est toujours fait remarquer à la Guerre, personne ne mérite plus que lui d'être récompensé de ses beaux et longs services."[37]

Michel Combe se distingue encore à la Sikkak, au moment de la victoire de Bugeaud sur Abd-el-Kader. Au début de l'année 1837, il souffre d'une ophtalmie et apprend la mort de son père, le colonel en retraite Sébastien Combe[38]. Profondément abattu, il envisage de quitter la carrière des armes. Seul le retient la perspective d'une nouvelle campagne. En effet se prépare alors la deuxième expédition de Constantine.

Michel Combe
(dessin tiré du "Dictionnaire des communes de la Loire" d'Adolphe Joanne, 1880)

---

36. Il avait été nommé une première fois officier de la légion d'honneur pendant les Cent-Jours (nomination annulée) puis de nouveau officier le 26 mars 1831.

37. Cf. Annexe n° 18, p. 58, S.H.A.T., Vincennes, dossier "Michel Combe".

38. Sébastien Combe veuf et remarié en 1814 avec Lambertine Marie Van Weerssen (dont il avait eu une fille : Marie Magdeleine Mathilde) était mort à Roanne le 28 octobre 1836.

III

L'HEURE DE GLOIRE

CONSTANTINE

En novembre 1835, une première tentative contre Constantine avait été un échec. Cette fois l'expédition est mieux préparée. Environ 10 000 hommes[1] vont être engagés, divisés en quatre brigades, les meilleures troupes de l'armée d'Afrique : infanterie de ligne mais aussi Bataillon d'Afrique, Légion étrangère et Zouaves. Les chefs, aussi, sont prestigieux : le lieutenant-général comte de Damrémont, gouverneur général, est commandant en chef, les maréchaux de camp duc de Nemours, Trézel et Rulhières ainsi que le colonel Combe dirigent chacun une brigade. Le lieutenant-général comte Valée dirige l'artillerie : huit pièces de fort calibre, six obusiers et trois mortiers. Le bataillon de marche de la Légion est aux ordres du commandant Bedeau et le génie dirigé par le lieutenant-général baron Rohault de Fleury. Parmi les officiers se trouvent encore les capitaines de Mac-Mahon, François Canrobert, de Saint-Arnaud, Leboeuf, Niel qui deviendront plus tard maréchaux de France...

La campagne commence le 1er octobre avec le départ du camp de Guelma. Le 6 octobre l'armée arrive à Constantine. L'artillerie pratique une brèche dans la muraille. Le général Damrémont adresse alors aux Constantinois une offre de capitulation. Le 11, les défenseurs de la ville tentent, en vain, une nouvelle sortie. Le 12, arrive la réponse des assiégés :

> "... Il y a à Constantine beaucoup de munitions de guerre et de bouche. Si les Français en manquent, nous leur en enverrons. Nous ne savons pas ce qu'est une brèche, ni une capitulation, nous défendrons à outrance notre ville et nos maisons. Les Français ne seront les maîtres de Constantine qu'après avoir égorgé jusqu'au dernier de ses défenseurs."[2]

Damrémont aurait alors dit : "Ce sont des gens de coeur, eh bien, l'affaire n'en sera que plus glorieuse pour nous"[3]. Le même jour, alors qu'ils examinaient, à découvert, la brèche, le lieutenant-général de Damrémont, chef du

---

1. Brunon, op. cit., indique 13 000 hommes ; Louis Mouilleseaux, Pierre Boyer, Jean Faran, "Histoire de l'Algérie", Les Productions de Paris, Paris, 1962, donnent 10 000 combattants dont il faut retrancher 2 000 hommes du 12e régiment de ligne mis en quarantaine au dernier moment à cause de cas de choléra.

2. Cité par Louis Mouilleseaux, Pierre Boyer, Jean Faran, "Histoire de l'Algérie", op. cit. Brunon, op. cit. cite : "Si les Chrétiens manquent de poudre, nous leur en donnerons ; s'ils n'ont plus de biscuit, nous partagerons le nôtre avec eux ; mais tant que l'un de nous sera vivant, ils ne prendront pas Constantine".

3. Cité par Louis Mouilleseaux, Pierre Boyer, Jean Faran, "Histoire de l'Algérie" ; Brunon, op. cit., cite : "Voilà de braves gens, eh bien, l'affaire n'en sera que plus glorieuse pour nous !"

corps expéditionnaire, est tué par un boulet et le général Perrégaux, son chef d'état-major mortellement blessé. Le commandement passe au général Valée.

L'ASSAUT

Le 13 octobre, trois colonnes d'assaut sont formées. La première formée de 300 zouaves, de deux compagnies du 2e Léger et de 40 sapeurs est sous les ordres du lieutenant-colonel Lamoricière[4]. Michel Combe reçoit le commandement de la deuxième colonne comprenant 300 hommes du 47e de Ligne, 100 du bataillon léger d'Afrique, 100 de la Légion étrangère, 80 sapeurs du génie et la compagnie franche du 2e bataillon d'Afrique[5]. Le colonel Corbin dirige la troisième colonne.

Au rang des anecdotes rapportons les propos pleins de crânerie qu'auraient tenus les officiers avant l'attaque :

> "Le capitaine Le Flo, commandant une compagnie de voltigeurs du 2e Léger, montre en riant à La Moricière et à Bedeau les Arabes immobiles et muets à leurs postes de combat : "Cela va rudement chauffer, dit-il".
>
> - Ma foi, dit La Moricière, si l'on me prévenait que dans un quart d'heure j'aurai la tête cassée je répondrais : va pour la tête cassée, et si l'on me disait que je peux m'abstenir, j'irais tout de même". Bedeau resserre la boucle de son ceinturon : "Je n'ai rien dans le ventre, cela me fera mieux courir".
>
> Le colonel Combe, toujours souriant, répète à plusieurs reprises : "Décidément nous ne sommes pas superstitieux : un vendredi, un treize et une année impaire... C'est trop tenter le sort."[6]

La première vague monte à l'assaut conduite par Lamoricière. Peu après sept heures, les zouaves plantent le drapeau tricolore sur le rempart mais la ville est loin d'être prise. Des barricades obstruent les rues étroites et tortueuses, la fusillade est meurtrière, des explosions secouent la ville. Le commandant de la première colonne, Lamoricière, est mis hors de combat par l'explosion d'un magasin à poudre. Le commandant Sérigny, du 2e Léger, est écrasé par l'écroulement d'un mur. Il y a un moment de flottement parmi les assaillants. C'est en cet instant crucial que Michel Combe montre sa détermination :

> "Le colonel Combe arrivait avec les compagnies du 47e et de la Légion étrangère, presque au moment où ce sinistre venait d'avoir lieu ; il prit le commandement... Les ennemis, revenus de leur premier élan d'audace, à mesure que nous avions secoué la poussière des décombres, s'étaient un peu retirés en arrière, mais sans sortir de la rue par laquelle nous voulions nous ouvrir un passage. Ils étaient embusqués presque en face de la porte, derrière un amas de débris et de cadavres qui formaient une espèce de barricade... Le colonel Combe ordonne à une compagnie de son régiment d'enlever cette barrière, en promettant la croix au premier qui la

---

4. Louis Juchault de Lamoricière (1806-1865) devint général, reçut la soumission d'Abd-el-Kader en 1847 puis fut exilé sous le second Empire ; il commanda, en 1860, les troupes pontificales.

5. Jean Brunon, op. cit.

6. Cité par J. Brunon, op. cit., P. Christian, "L'Afrique Française", Paris, 1846.

franchira. La compagnie se précipite contre le retranchement... le capitaine fut frappé mortellement et plusieurs soldats furent tués ou blessés.

Ce fut à peu près en ce moment que le colonel Combe, qui veillait sur l'opération, fut atteint, coup sur coup, de deux balles, dont l'une avait frappé en plein dans la poitrine. Après s'être assuré de la réussite complète du mouvement qu'il avait ordonné, il se retira lentement du champ de bataille et, seul, calme et froid, il regagna la batterie de brèche, rendit compte au général en chef de la situation des affaires dans la ville, et ajouta quelques simples paroles indiquant qu'il se sentait blessé à mort..."[7]

LA MORT DU HEROS

Plusieurs de ses paroles nous sont rapportées, sans doute approximativement. Toujours soucieux de ne pas démoraliser la troupe, Combe rassure les soldats consternés qui l'entourent : "Ce n'est rien, je vais me faire soigner et serai bientôt à votre tête"[8].

Son calme frappe alors les observateurs :

"A le voir si ferme dans sa démarche, si naturel dans son attitude et ses paroles, on n'aurait jamais supposé que ce fût là un homme quittant un lieu de carnage pour aller mourir. Il y avait dans cette scène quelque chose de la gravité, de la fierté sereine, de la beauté austère des trépas antiques..."[9]

Le récit de François Canrobert, très précis, indique qu'après avoir laissé le commandement au colonel Corbin,

"Il refait lentement le chemin qu'il vient de parcourir depuis la batterie de brèche, et, debout, l'épée haute et le visage calme, quoique le sang lui sortit par la bouche - trois trous, nettement marqués par des tampons d'ouate, se voyaient dans sa tunique - il met le général en chef et le prince au courant des péripéties du combat, puis ajoute :

"Ceux qui ne sont pas blessés mortellement pourront se réjouir d'un aussi beau succès ; pour moi, je suis heureux d'avoir encore pu faire quelque chose pour le Roi et la France."

- "Mais vous, colonel, s'écrie le duc de Nemours, vous êtes blessé...?

- "Non, monseigneur, je suis mort".

Il voulut alors regagner seul son bivouac, mais cette fois ses forces le trahirent et on dut l'y porter. Il fut rapidement à l'agonie ; le général

---

7. Cité par Jean Brunon, op. cit., récit du capitaine d'état-major de la Tour du Pin paru dans "L'Afrique Française", de P. Christian, Paris, 1846.

8. Cité par Pétrus Durel, op. cit.

9. Cité par Jean Brunon, op. cit., récit du capitaine d'état-major de la Tour du Pin paru dans "L'Afrique Française", de P. Christian, Paris, 1846.

Valée et le duc de Nemours vinrent le voir..."[10]

"Le prince fit aussitôt mander son médecin et, lui-même venait voir le malade le lendemain dès l'aube et, prenant la main du colonel dans la sienne : "Combes, lui dit-il, vous mourrez général." Ce fut le général Boyer qui recueillit les dernières paroles du moribond : Mon cher Boyer, lui dit-il, reçois mes adieux, un jour peut-être nous reverrons-nous cependant ; tu diras à Son Altesse Royale que je ne demande rien pour ma femme, rien pour les miens, mais que, dans l'intérêt de mon pays je lui recommande quelques officiers de mon régiment, dont voici les noms..." Et il désigna parmi ceux-là le capitaine François Canrobert, mort maréchal de France."[11]

Michel Combe meurt peu après, le 14 octobre au soir, selon Canrobert, le 15 selon l'extrait mortuaire officiel[12]. Ces derniers moments sont d'un grand calme : "Ses traits réguliers n'accusaient aucune souffrance, et sa figure couleur de cire était magnifique..."[13] écrit son compagnon d'infirmerie.

"LE ROI A PERDU UN SERVITEUR..."

Le 16 octobre, le général Valée écrit :

"Le Roi a perdu un serviteur habile et dévoué : le colonel Combes est mort hier des blessures qu'il avait reçues pendant l'assaut. C'est une perte que l'armée ressent vivement. Nous avions tous admiré son courage et son calme sous le feu de l'ennemi, au moment où il venait d'être frappé à mort."[14]

Le "Journal de Montbrison" du 18 novembre 1837 annonce laconiquement aux Foréziens la mort du colonel : "La mort du colonel Combes a été l'occasion des plus glorieux et des plus universels éloges en l'honneur de ce brave militaire, que le département de la Loire s'honorait de compter au nombre de ses enfants". Le 9 décembre 1837, le ministre adresse à sa veuve une lettre de condoléances : "La mort du Colonel Combe, objet de regrets et d'admiration pour toute l'armée, a vivement ému le Roi"[15]. Le vie de Michel Combe s'achève en forme d'image d'Epinal.

A Constantine, la victoire est chèrement payée : 97 tués (dont 23 officiers) et 494 blessés ; le 47e de ligne a 54 hommes hors de combat. Les défenseurs de Constantine comptent aussi de très nombreuses victimes. Pendant l'assaut beaucoup d'habitants avaient tenté de fuir en descendant les parois abrup-

---

10. Cité par G. Bapst, "Le maréchal Canrobert", op. cit.

11. Pétrus Durel, op. cit.

12. Cf. Annexe n° 19 p. 59.

13. Cité par J. Brunon, op. cit., G. Bapst, op. cit.

14. Lettre du général Valée, "Moniteur Officiel" du 27 octobre.

15. Cf. Annexe n° 20, p. 60 ; S.H.A.T., dossier "Michel Combe" ; cette lettre est reproduite dans le "Moniteur officiel" du 22 décembre 1837.

tes des gorges du Rummel à l'aide de cordages. Galibert raconte que les soldats français "sont saisis d'horreur et de compassion lorsque, plongeant leurs regards dans le fond de ses abîmes, ils voient, entassés les uns sur les autres, cette multitude d'hommes, de femmes et d'enfants écrasés, mutilés, et se débattant encore dans les angoisses de l'agonie..."[16]

Mais la prise de Constantine a un grand retentissement. Elle redonne confiance aux troupes françaises et marque une étape décisive de la conquête de l'Algérie. Elle est exploitée comme telle. Damrémont a des funérailles grandioses. Quant à Michel Combe, il est inhumé au pied des murailles de Constantine :

> "Les soldats creusèrent de leurs mains une tombe au bas de la brèche sur laquelle flottait, depuis la prise de la ville, le drapeau du 47e. On avait découvert dans les ruines romaines une grande dalle de marbre blanc ; les soldats la déposèrent sur le tombeau et l'un d'eux y grava ces mots :
>
> LE 47e REGIMENT DE LIGNE
> A MICHEL COMBE,
> SON COLONEL,
> BLESSE A L'ASSAUT DE CONSTANTINE
> LE 13 OCTOBRE 1837
> ET MORT LE 15 DU MEME MOIS.
> REGRETS ETERNELS.[17]

Le gouvernement décide que son coeur sera ramené en France aux frais de l'Etat et qu'un buste en marbre devra être placé dans l'hôtel de ville de sa ville natale.

LA STATUE

Les Foréziens font plus que cela. Une souscription est ouverte pour l'érection d'une statue en bronze. Elle donne, grâce à une large participation du gouvernement, 25 000 F.[18]

L'inauguration du monument que nous connaissons a lieu solennellement, mais par un temps maussade, le 16 octobre 1839[19], deux ans seulement après la

---

16. Cité par Louis Mouilleseaux, "Histoire de l'Algérie", op. cit.

17. Cité par J. Brunon, op. cit.

18. 12 000 F viennent du gouvernement (ministère de la Guerre et de l'Intérieur, 3 000 F du Conseil général de la Loire, 2 000 F de la ville de Feurs, 500 F du duc d'Orléans, 300 F du colonel de Peron commandant le 60e régiment de ligne, 200 F de M. du Rozier, 150 F de M. Baude, député de la Loire, 100 F de M. Jayr, préfet de la Loire, 100 F de M. Moretton, maire de la ville et le reste des souscriptions de particuliers. Les officiers du 47e de Ligne versent 815,18 F et les sous-officiers et soldats 881,15 F.

19. Du Rosier, qui a été président de la "commission de la statue", indique lui, par erreur, la date du 15 octobre 1840 dans la notice "Colonel Combes", "Almanach du département de la Loire 1851", Théolier, St-Etienne.

mort de Michel Combe. La veille, le coeur du colonel Combe, enfermé dans une boîte en plomb[20] avait été déposé dans l'église de l'hôpital[21]. Il avait été apporté par une délégation du 47e régiment de ligne comprenant le capitaine Aribert-Dufresne, le sergent de voltigeurs Clédat et le sergent de grenadiers Frizeur, tous trois décorés de la Légion d'honneur pour leur belle conduite à la prise de Constantine.

La force armée est largement représentée : deux compagnies du 16e régiment de ligne venant de St-Etienne et de Montbrison, les gardes nationales de Feurs, Montbrison, St-Etienne, Roanne, Boën et les brigades de gendarmerie des villes voisines. Redonnons la parole à Broutin, témoin de la cérémonie d'inauguration :

> "Un nombreux clergé, le préfet du département, le général commandant la division militaire, M. du Rosier, député de Feurs, M. Galland, maire de la ville, à la tête du conseil municipal, un détachement de la gendarmerie à cheval, un nombreux corps d'officiers accourus de tous les points de la France à ce rendez-vous de la reconnaissance publique, ses parents, ses amis, c'est-à-dire la ville entière, se rendirent processionnellement à la chapelle ardente...
>
> Une messe en musique fut célébrée dans l'église de Feurs. A l'issue du service religieux, les troupes de ligne, les gardes nationales et l'artillerie se formèrent en carré autour de la statue encore voilée... A un signal donné, le voile qui couvrait la statue fut enlevé, et chacun put admirer l'oeuvre de notre compatriote Foyatier..."[22]

Les cloches sonnent, le canon gronde, la musique militaire exécute une fanfare. Le coeur du colonel est scellé dans les fondations du piédestal de la statue. En fait le monument ne fut définitivement mis en place que quelques jours plus tard. L'entrepreneur Guichard fut chargé des travaux : la statue est posée sur un dé en pierre de Tournus élevé de trois marches. Le socle porte le texte suivant :

A LA MEMOIRE
DE MICHEL COMBE, COLONEL DU XLVIIe REGIMENT
QUI MONTA SUR LA BRECHE DE CONSTANTINE
A LA TETE DE LA SECONDE COLONNE D'ASSAUT
CONTINUA DE COMBATTRE ET D'ANIMER
SES SOLDATS
QUOIQUE BLESSE MORTELLEMENT
ET MOURUT APRES LA VICTOIRE
ADMIRE DE TOUTE L'ARMEE

---

20. Broutin, op. cit et Ramey, "Feurs", éd. et lib. Chevalier, disent une boîte d'argent.

21. Selon Broutin, op. cit. ; pour Du Rosier, op. cit. et Durel, op. cit., au domicile d'un membre de la famille Combe.

22. A. Broutin, op. cit. p. 503-504.

CETTE STATUE
EST ERIGEE DANS SA VILLE NATALE
ET SOUS LA BASE SON COEUR A ETE DEPOSE
PAR L'ORDRE
DE LOUIS-PHILIPPE Ier, ROI DES FRANCAIS[23]

On décide alors - déjà - de changer la position de la statue. Combe, au lieu de faire face à l'église, est tourné du côté de la route qui longe la place. Aujourd'hui la statue a quitté la place de la Mairie et se dresse tout près, au centre d'un rond-point, dans la rue principale de Feurs, tournée, cette fois, en direction de la mairie de Feurs. La grille qui entourait le monument a été depuis supprimée.

Le sculpteur, Foyatier[24], né à Bussières, connaissait alors, avec son style académique, une certaine célébrité. Le colonel est représenté la tête haute et brandissant son épée. Certains trouvent l'oeuvre parfaite : "Comme objet d'art, la statue du colonel Combes est digne en tout de l'auteur de Spartacus et de Cincinnatus . Il semble voir Ajax non pas défiant les dieux, mais défiant les balles et les boulets"[25]. D'autres lui reprochent un peu son manque de naturel et la compare à l'oeuvre maîtresse de statuaire, un "Spartacus" qui orne le jardin des Tuileries :

> "Quoique la statue du colonel Combe soit d'une bonne école, le souvenir de Spartacus donnait le droit d'attendre mieux encore du ciseau de Foyatier. Néanmoins la pose du colonel montant à l'assaut est pleine d'énergie ; son manteau est bien jeté sur son épaule gauche et ceux qui ont blâmé la raideur du mouvement et le manteau lui-même, comme meuble inutile en pareille circonstance, n'ont pas tenu compte de la vivacité de l'action exprimée par l'artiste et de la licence que l'art peut et doit se permettre pour cacher sous les plis d'un manteau ce qu'il y a de peu poétique dans le costume militaire de nos jours."[26]

---

23. Aujourd'hui l'inscription est un peu différente et plus longue :

MICHEL COMBE 1787-1837
COLONEL DE LA GARDE DE NAPOLEON 1er
ENGAGE DANS L'ARMEE IMPERIALE
A L'AGE DE 15 ANS.
NOMME CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
EN 1806 A IENA.
ACCOMPAGNA NAPOLEON A L'ILE D'ELBE.
S'EXILA EN AMERIQUE
SOUS LA RESTAURATION DE 1815 A 1830.
REPRIT SON RANG DANS L'ARMEE
SOUS LE REGNE DE LOUIS PHILIPPE.
S'ILLUSTRA A LA PRISE D'ANCONE
ET PAR L'ORGANISATION DE LA LEGION ETRANGERE.
MONTA A L'ASSAUT DE CONSTANTINE
A LA TETE DU XLVIIe REGIMENT D'INFANTERIE
OU QUOIQUE MORTELLEMENT BLESSE
IL CONTINUA DE COMBATTRE
JUSQU'A LA VICTOIRE FINALE.
GLORIFIE PAR TOUTE L'ARMEE.

24. Foyatier (1793-1863).

25. Cité par Pétrus Durel, op. cit. , "Journal de St-Etienne", nov. 1839.

26. A. Broutin, op. cit., p. 506.

En somme si l'habit ne fait pas forcément le militaire le manteau en fait toute la noblesse.

LE TEMPS DES DISCOURS

Après avoir fait parler les cloches, les cuivres et la poudre, arrive le temps des fortes paroles. Le préfet de la Loire, Barthélemy prononce le premier discours. Suivent ceux de M. Galland, maire de Feurs, M. du Rosier, député, et enfin l'allocution du capitaine Aribert du 47e de ligne. Ce ne sont pas vraiment des témoignages : le style est pompeux, plein d'emphase, les redondances multiples. Pourtant ces textes, bien différents les uns des autres, nous disent un peu aujourd'hui ce que ses contemporains, du moins les personnages officiels du temps, pensaient de Michel Combe.

C'est le préfet qui fait le discours le plus politique[27]. Il ne dit pas un mot de la carrière de Combe sous l'Empire ni de son exil, se bornant à évoquer Ancône et Constantine. Surtout, parlant du courage du colonel, il se laisse entraîner dans une longue digression pour fustiger la génération du moment "à laquelle on peut reprocher avec quelque raison une préoccupation un peu trop exclusive pour ses intérêts matériels" au détriment du vrai patriotisme. C'est le temps du roi-bourgeois ! C'est très bien de s'enrichir, dit-il en substance, mais attention : "rappelons-nous que l'or seul n'a pu défendre Tyr et Carthage contre l'épée d'Alexandre et de Scipion". L'Angleterre reste la référence car "elle confie à ses flottes, et non pas à son immense industrie, le soin de conserver ses vastes possessions". Le représentant du gouvernement met enfin en garde contre les mirages du libéralisme en matière commerciale et politique : "Défions-nous de cette idée trop répandue que les liens créés entre les peuples par le commerce et par l'extension des institutions constitutionnelles, rendent désormais la guerre impossible..."

Après le représentant du pouvoir orléaniste, le notaire Galland, maire de Feurs, prononce un discours franchement bonapartiste. Il s'attarde longuement sur la période napoléonienne de la vie de Michel Combe, égrenant consciencieusement toutes les grandes victoires de l'Empire. Il insiste surtout sur sa fidélité, dans la défaite comme dans la victoire, à l'Empereur. Napoléon n'est jamais nommé mais tout le discours est dans son ombre : "son vieux drapeau, il le montre, quand bien d'autres le cachent ; son épée ! de peur de la flétrir, il la brise ; le chef de son coeur ! il n'aura pas d'autre fortune que la sienne... Est-il moins beau d'être fidèle que d'être brave ?"[28]

Passons ensuite au drapeau blanc. M. du Rosier, légitimiste modéré, réélu l'année précédente député[29] de la circonscription de Feurs sans s'être vraiment rallié à la Monarchie de Juillet, reste prudent dans ses propos. Bien sûr, il

---

27. Annexe, n° 22 p. 62.

28. Cf. Annexe n° 23, p. 63-64.

29. Cf. Annexe n° 24, p. 65 ; Jean-Camille-Théodore du Rosier (+ 1855), d'une vieille famille forézienne, avait été député de Feurs en 1834, toutefois, nous dit A. Broutin, "en 1837, le gouvernement de Louis-Philippe, ne trouvant pas assez de servilisme dans les votes de M. du Rosier, lui opposa, aux nouvelles élections, un candidat ministériel, M. Conte, directeur général des postes..." Cet échec tempéra les ardeurs légitimistes de M. du Rosier qui, "devenu moins hostile à la royauté de 1830", retrouva son siège en 1838.

rend hommage au colonel, mais en termes généraux et sans faire allusion au drapeau tricolore ! Il insiste surtout sur les mérites du sculpteur Foyatier. Quant à la signification de la cérémonie il y voit "une preuve du bon esprit qui règne dans la contrée".

Le capitaine Aribert évoque lui les qualités militaires de Michel Combe. Il les résume avec trois noms de combat : Waterloo, le courage et la fidélité, Ancône, l'audace et Constantine, l'héroïsme...[30]

MICHEL COMBE ET SES CONTEMPORAINS

Tous reconnaissent l'héroïsme de Michel Combe au siège de Constantine. On sent bien cependant que les divers orateurs ont, sur le plan politique, des vues divergentes. Auguste Broutin rapporte que "quelques envieux ont blâmé l'érection d'une statue à un simple colonel". La célébration du colonel est déjà exploitée politiquement, elle le sera encore par la suite.

Certains sont un peu gênés des liens qu'avait sa famille avec les milieux jacobins de Feurs et se félicitent du fait que son père, Sébastien, élu capitaine des volontaires de Feurs, ait vite quitté le Forez évitant ainsi d'être mêlé aux exactions commises par Claude Javogues.

Combe d'ailleurs a très peu fréquenté les Foréziens - il avait quitté la ville presque enfant - et, à Feurs, on le connaissait mal. Auguste Broutin dit l'avoir rencontré avant son premier départ pour l'Afrique : "Mis en rapport avec lui pour raison d'affaires, j'eus l'occasion d'admirer la noblesse de ses sentiments, la générosité de son coeur, l'instruction de son esprit et la philosophie religieuse qui respirait dans ses paroles comme dans ses actions"[31]. Belle phrase assez vague. Théodore du Rosier qui est pourtant député de Feurs et président du comité de la statue est si peu sûr de ses renseignements concernant Michel Combe qu'il s'adresse directement, en 1850, au ministre de la Guerre pour "que ce qui puisse être écrit de lui, vint d'une source certaine et irrévocable"[32].

Enfin, chansonniers et poètes locaux célèbrent, avec plus ou moins de talent, le brave colonel[33]. Plusieurs personnes écrivent au ministère de la guerre pour se réclamer, sans doute à tort, de sa parenté[34].

Une pension de 750 F est d'abord accordée en 1838 à sa veuve, Elisa Walker. Par loi spéciale du 17 mars 1840, elle reçoit ensuite, à compter du premier janvier 1840, une pension annuelle de 2 000 F à titre de "récompense nationale". Mme Combe habite alors à Paris, au N° 22 de la rue de Provence. Une lettre de

---

30. Cf. Annexe n° 25, p. 65-66.

31. Broutin, op. cit. p. 500.

32. Lettre de M. du Rosier du 11 octobre 1850, cf. Annexe n° 29, p 70.

33. Cf. Annexes n° 26 et 27, p. 67-68.

34. Hyppolite Perrier, percepteur des contributions directes à Montmerle-sur-Saône (Ain) prétend être cousin issu de germain de Michel Combe ; Antoine Combes, né au Sarret, commune de Canet, cultivateur au village de Puech-Flettes, commune de Flavin, canton de Pont-de-Salers (Aveyron) expose que son cousin germain Michel Combes est né dans une commune de l'arrondissement de Milhau (Aveyron) et qu'il est le fils de Barthélemy Combe (S.H.A.T., dossier "Michel Combe").

remerciements qu'elle adresse alors au ministre figure au dossier du Colonel[35]. Elle se retire ensuite à Versailles où elle mourra, dix ans après, le 5 juin 1850. Le colonel ne laisse aucun descendant.

En 1864, une petite rue du VIIe arrondissement de Paris reçoit le nom de Colonel Combes. Il s'agit d'une rue ouverte en 1820, et nommée précédemment rue de "la Triperie"[36].

Michel Combe a été honoré - à juste titre - pour son courage mais il y a un contraste frappant entre les sévères appréciations portées par ses supérieurs dans son dossier administratif et les louanges officielles prononcées après sa mort. Quant à ses subordonnées, il a dû certainement leur inspirer des sentiments contraires. Canrobert lui reconnaît un vrai charisme :

"La fascination qu'il exerçait sur nous tous fut énorme... Je suppose que cette fascination devait ressembler à celle des chefs musulmans d'autrefois sur leurs plus fanatiques séides."[37]

Admiré à la guerre et dans le feu de l'action, il a, en revanche été détesté dans les temps de paix et s'est rendu parfaitement insupportable à tous : ses chefs, ses pairs et ses soldats.

A plusieurs reprises, mais avec des intentions politiques à peine voilées, on a mis particulièrement en relief ses mérites. Une première fois pendant la Monarchie de Juillet. C'était là une façon de reconnaître quelques valeurs de la Révolution et de l'Empire - comme le drapeau tricolore que Combe n'avait jamais renié - et donc, en faisant pièce aux légitimistes, de se rallier des bonapartistes. Autre geste symbolique : en 1840, le duc d'Orléans, fils de Louis-Philippe Ier passant à Feurs se recueille au pied de la statue et contribue de ses deniers à payer la grille en fer forgé ornée de lances et de grenades qui doit entourer le monument du colonel.

Sous le second Empire, quand Broutin écrit son "Histoire de la ville de Feurs", il met en parallèle les cérémonies de l'inauguration de la statue de Combe avec les fêtes données à Feurs, Montbrison et Roanne en l'honneur du duc de Persigny, "autre modèle de dévouement au nouvel Empire"[38]. Ensuite, à la fin du siècle, les antidreyfusards utilisent, sans discrétion, son nom et sa carrière. Mais les temps changent. Aujourd'hui le nom du colonel forézien ne figure plus que dans les encyclopédies les plus complètes et, bientôt, même à Feurs, on ne saura plus rien du héros de Constantine.

*
* *

Le destin de Michel Combe illustre bien les problèmes auxquels durent faire face les officiers de la Grande Armée après la défaite. Ces professionnels de la guerre, familiers de la victoire et des honneurs sont brusquement mis au ban

---

35. Cf. Annexe n° 28, p. 69.

36. Longueur 75 m, largeur 10 m (Jacques Hillairet, "dictionnaire historique des rues de Paris, ed. de Minuit, Paris, 1963, t. I)

37. Mémoires de F. Canrobert, cité par G. Bapst, op. cit.

38. Broutin, "Histoire de la ville de Feurs", op. cit. p.506, note 1.

de la société par le nouveau régime. Ils se retrouvent, au mieux, demi-soldes, au pire, emprisonnés ou exilés. Certains deviennent des soldats perdus, d'autres, plus habiles ou plus souples, récupèrent vite leur place.

Michel Combe fut un homme excessif, intransigeant, difficile à vivre, qui eut à traverser une période agitée où un peu de souplesse lui aurait permis de plaire à chacun des régimes successifs. Il n'était pas capable de compromis mais on doit reconnaître à ce "centurion" un grand courage et une vraie fidélité à ses convictions.

Statue de Michel Combe (dessin tiré de la "Géographie illustrée de la France" de J. Verne, 1879)

PORTRAIT DU COLONEL MICHEL COMBE

d'après un pastel d'Horace Vernet
extrait de l'ouvrage d'Henri Ramet, Geoffroy et Georges Guichard, "FEURS",
Dubouchet, éd. et lib. Chevalier

ANNEXES

1

LA FAMILLE DU COLONEL COMBE[1]

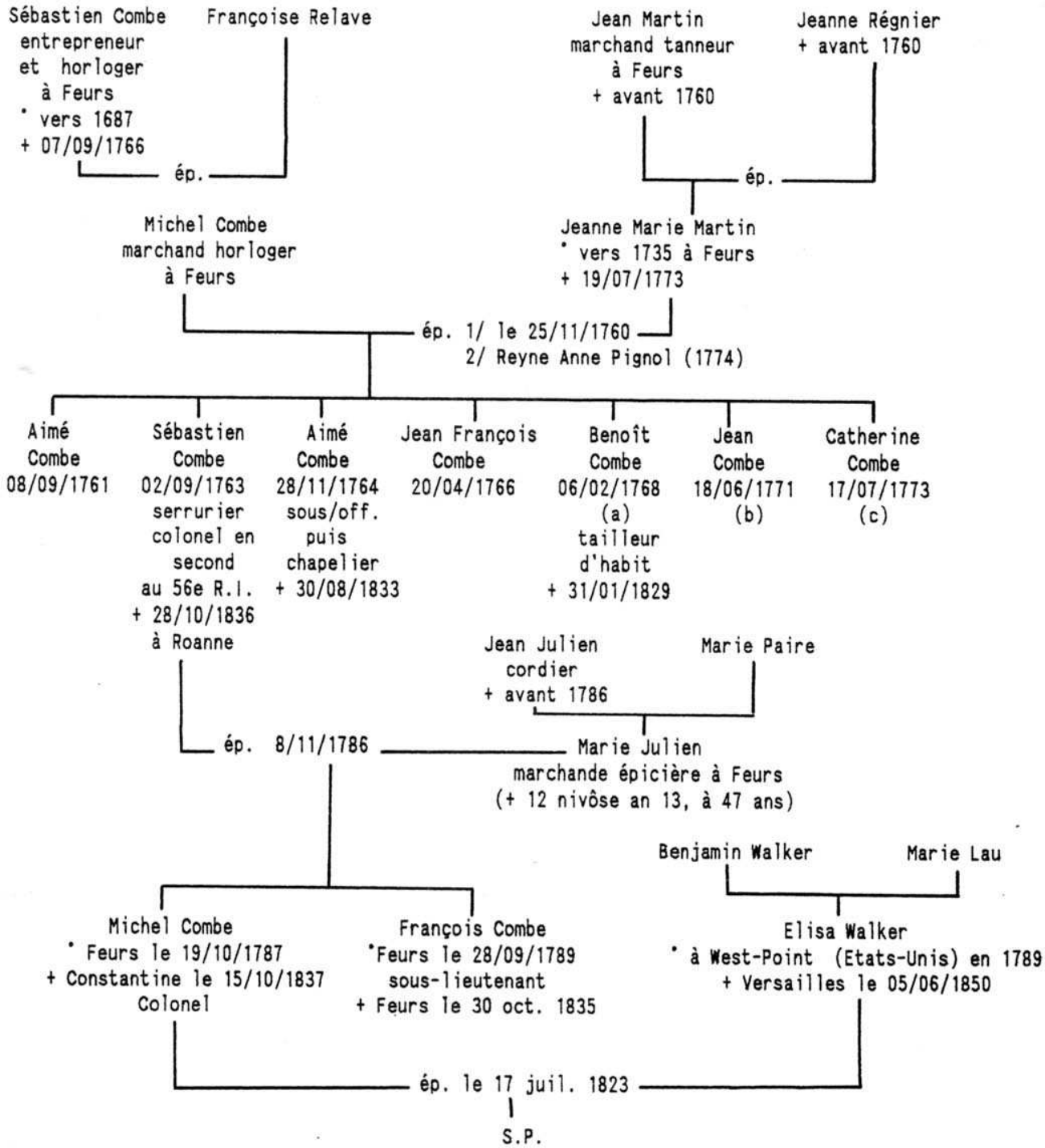

(a) parrain : Benoît Combe, aubergiste à Feurs, oncle ; marraine : Jeanne Marie Regnier, femme de Jean Pauche, serrurier.
(b) parrain : Jean Régnier, prêtre, vicaire à Panissières.
(c) parrain : Hubert Boissonnet, boulanger.

---

1. Archives départementales de la Loire, registres paroissiaux de Feurs.

ETAT DES SERVICES DE SEBASTIEN COMBE[2]

Né le 2 septembre 1763 à Feurs.

Capitaine au 4e bataillon de Rhône-et-Loire (devenu 25e régiment d'infanterie de ligne le 15 décembre 1791.

Chef de bataillon par décret	du 28 janvier 1807
Nommé Major	le 12 juillet 1809.
Major titulaire au 56e régiment de ligne (lettre de S. Exc. le Ministre de la Guerre)	le 13 mars 1810
Colonel en second par décret	du 21 février 1813
Chevalier de La légion d'honneur	le 14 brumaire an XIII
Chevalier de l'Empire	
Retraite à Feurs	le 15 novembre 1813

Campagnes :

Campagnes de 1792-93, an 2, 3, 4, 5 à l'Armée d'Italie ; partie de l'an 6 en Suisse ; restant de l'an 6, an 7, 8, 9, à l'Armée d'Orient en Syrie et en Egypte ; an 12 et 13 à l'Armée de Bruges ; en 14 en Autriche ; 1806-1807 en Prusse et Pologne ; 1808 à l'Armée du Rhin ; 1809 à l'Armée d'Allemagne.

Blessures :

Blessé d'un coup de feu à la jambe gauche, à Lantousca (Comté de Nice) le 4 mars 1793.

Blessé d'un coup de feu à l'épaule gauche à Clagenfürt le 9 germinal an 5.

Le 9 brumaire an 9, étant de service au fort de Spitzer à Boulac (Egypte) dont le commandement lui était confié a eu la jambe droite fracturée accidentellement.

Le 14 octobre 1806 à la bataille d'Iéna, blessé de sept coups de sabre à la tête et au bras gauche.

Note de l'inspecteur :

"assez bon officier connaissant les détails de l'instruction, servant bien, faisant bien servir, tenant bien une compagnie, ayant une conduite régulière mais borné dans ses connaissances".

---

2. Service historique de l'Armée de terre, dossier de pension "Sébastien Combe" et 2 yb 318 "Registre des citoyens officiers de la 56e demi-brigade".

3

ETAT DES SERVICES DE FRANCOIS COMBE[3]

Né le 28 septembre 1789 à Feurs, décédé à Feurs le 30 octobre 1834.

Ecole militaire de St-Cyr :		
	élève	le 7 août 1809
	caporal	le 3 novembre 1811
Au 25ème de ligne		
	sous-lieutenant	le 12 août 1812
Campagne de Russie		en 1812
Prisonnier de guerre		le 13 mars 1813
Rentré en France		le 1er septembre 1814
En 1/2 solde		le 11 septembre 1814

4

ETAT DES SERVICES D'AIME COMBE[4]

Né le 28 novembre 1764 à Feurs, fils de Michel Combe et de Jeanne Marie Martin.

Service du 10 février 1783 jusqu'au 24 thermidor an 5 (11 août 1797) soit 14 ans 6 mois.
Sergent à la 76e demi-brigade.

Blessure :

coup de feu à la main gauche en l'an 5.

Solde de retraite de 400 F.

Mariage le 25 brumaire an 6 (5 novembre 1797) ; exerce alors la profession de chapelier.

Le 30 novembre 1833, une pension est refusée à sa femme née Baraille, le mariage étant postérieur à son renvoi dans ses foyers.

---

3. Dossier François Combe, S.H.A.T., Vincennes.

4. S.H.A.T., Vincennes, dossier de pension "Aimé Combe".

ETAT DES SERVICES DE MICHEL COMBE[5]

Soldat au 25e régiment de ligne (n° 1632)	le 8 mars 1803
Caporal	le 22 mars 1803
Fourrier	le 24 mars 1803
Sergent-major	le 6 avril 1805
Adjudant-sous-officier	le 1er avril 1807
Sous-lieutenant	le 7 juin 1809
Lieutenant	le 18 mai 1811
Adjudant-major	le 6 décembre 1811
Lieutenant aux grenadiers à pied de la Garde impériale	le 10 juin 1812
Capitaine adjudant-major au 135e rég. de ligne	le 19 mars 1813
Capitaine grenadiers de la vieille Garde (avec rang de chef de bataillon dans la ligne)	le 3 avril 1814
Chef de bataillon (major)	le 13 avril 1814
A suivi l'empereur Napoléon à l'Île d'Elbe et a été nommé capitaine au Bataillon Napoléon	
Rentré en France avec le Bataillon	le 1er mars 1815
Chef de bataillon au 1er régiment de grenadiers à pied de la Garde impériale (rang de lieutenant-colonel dans la ligne)	le 13 avril 1815
Licencié (s'est rendu aux Etats-Unis)	le 10 septembre 1815
Lieutenant-colonel au 24e régiment de ligne	le 24 décembre 1830
Colonel du 66e régiment d'infanterie de ligne	le 14 décembre 1831
Passé à la Légion étrangère	le 1er mai 1832
Colonel du 47e régiment d'infanterie de ligne	le 18 octobre 1832
Décédé par suite de blessures reçues au siège de Constantine	le 15 octobre 1837

Campagnes :

1804, armée des Côtes de l'Océan ; 13 Vendémiaire an XIV, 1805, 1806, 1807, Grande Armée ; 1809, armée d'Allemagne ; 1812, Russie ; 1813, Saxe ; 1814, France ; 1815, Armée du Nord ; 1831, Afrique ; du 6 février 1832 au 7 mai suivant, Ancône ; fin de 1832, 1836 et 1837, Afrique.

Actions d'éclat :

arrivé le premier sur une batterie de six pièces de canons qui fut prise à la bataille d'Iéna le 14 octobre 1806.

---

5. Service Historique de l'Armée de Terre, Vincennes, dossier n°53 221, "Michel Combe".

Blessures :

Un coup de feu au bras droit le 26 décembre 1806 à la bataille de Pulstuck en Pologne.

Un léger coup de feu au cou à la prise du château d'Eckmühl le 21 avril 1809.

Congélation de l'orteil du pied gauche à Osmiana, en avant de Wilna (Russie).

Blessé mortellement à l'assaut de Constantine, le 13 octobre 1837.

Décorations :

Membre de la Légion d'honneur le 1er octobre 1807
Officier le 11 avril 1815
(nomination annulée par ordonnance du 1er août 1815)
Nommé de nouveau officier le 26 mars 1831.

6

LETTRE DE MICHEL COMBE AU MINISTRE DE LA GUERRE EN FAVEUR SON FRERE FRANCOIS[6]

Marienwerder[7] le 21 avril 1812

Monseigneur,

Après trente mois d'école militaire à Saint-Cyr et à six mois du concours, l'élève Combe François, mon frère, en a été renvoyé pour avoir cherché à réparer son honneur outragé.

Ce malheur, qui l'a forcé de se retirer comme simple soldat au 25e régiment de ligne où je sers, le privant pour longtemps sans doute du grade d'officier auquel son ancienneté d'école, les succès de ses études et sa bonne conduite étaient sur le point de le porter, j'ose prier très humblement Votre Excellence de vouloir bien en solliciter pour lui, près de Sa Majesté, le brevet que son entier dévouement pour son auguste personne semble mériter.

Si Monseigneur je pensois qu'il fallut encore alléguer des titres pour obtenir de Sa Majesté la grâce que j'implore, je citerois ceux de mon Père Major en premier au 56e régiment de ligne et chevalier d'Empire, vieilli par trente années de services honorables et couvert de blessures reçues tant en Egypte qu'en Italie, à la Grande Armée et dont le reste de la débile existence est consacré au service de l'Empereur.

---

6. Service Historique de l'Armée de Terre, Vincennes, dossier "François Combe".

7. Kwidzin, ville de Pologne près de Dandzig.

La justice, que Votre Excellence se plaît à faire rendre aux soldats de Sa Majesté, est trop connue pour que je doute un seul instant de l'appuy de Votre Excellence en cette occasion.

En me l'accordant et réclamant de Sa Majesté cette faveur, vous rendrez le bonheur à deux de ses sujets les plus attachés et qui vous en garderont, Monseigneur, une éternelle reconnoissance.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Excellence
Le très humble et très obéissant serviteur

L'adjudant-major du 6e Bataillon du 25e régiment de ligne
Combe

(Notes marginales)

Sorti de l'école en fév. 1812, le général Bella... dit que cet élève étoit querelleur, insubordonné et perdoit son temps à l'Ecole. (signé illisible)

Led. Combe pour lequel on réclame un brevet d'officier appartenant à un ancien militaire qui a très bien servi au 25e Régiment, je ne peux que le recommander fortement à la bienveillance de Son Excellence le Ministre de la guerre. Marienwerder le 21 avril 1812.

le colonel du 25e de ligne baron Dunesme

7

ORDRE DONNE A M. LE COLONEL COMBES DU 20 OCTOBRE 1832[8]

par l'intermédiaire de M. le Chef d'Etat major de la division

(Copie)

N° 2

Des vols de fourrage se commettent journellement au magasin de Hussein-Dey depuis que la garde en a été retirée. En conséquence sur la demande de l'Intendant militaire, le Lieutenant général a décidé que le poste de 4 hommes et un caporal qui s'y trouvait avant les derniers événements soit rétabli, et il vous invite à donner des ordres à cet égard.

Le chef d'Etat major de la division d'Alger
signé Duverger

8. S.H.A.T., "dossier Michel Combe".

8

EXTRAIT DU RAPPORT DE LA LEGION ETRANGERE DU 21 OCTOBRE[9]

Je suis on ne peut plus fâché que le magasin de foin de Hussein-Dey ne soit pas à l'abri des petits voleurs ; mais on me permettra de dire que cette caserne est occupée par de la Cavalerie et qu'il est plus naturel qu'elle garde le magasin qui lui est destiné, ma légion ne peut être de garde écurie ou magasin de la cavalerie ; ce serait aussi ridicule qu'humiliant et certes je ne m'y soumettrais pas.

Le colonel, signé Combes.

9

LETTRE DE M. LE COLONEL COMBES

adressée le 22 octobre au général D'Alton (Dalton)[10]

Mon général,

Je croirais manquer à ce que je me dois comme homme, et comme chef de corps, si ne pouvant plus prendre les justes intérêts de la légion qui m'est confiée, je conservais plus long-tems un commandement que vous avez attaqué en me faisait subir le triomphe d'hommes que vous avez soutenus et dont l'un a été soustrait à ma légitime autorité. En m'infligeant les arrêts pour avoir observé que je ne pouvais me soumettre à devenir le garde écurie ou magasin d'un autre corps, c'est vouloir me dégrader ; c'est vouloir m'empêcher d'être utile à ma légion. Ne pouvant consentir à devenir un instrument du mal, je demande que le commandement de la légion soit remis à M. le Lieutenant Colonel d'Arracq.

J'ai l'honneur de solliciter de nouveau ma rentrée en France, devenue plus que jamais nécessaire au bien du service de sa majesté.

Je suis etc.

Le colonel, signé Combes.

---

9. Ibid.

10. Ibid.

LETTRE DU GENERAL DALTON, DE LA DIVISION D'ALGER A M. LE DUC DE ROVIGO[11],

Commandant en chef le corps d'occupation d'Afrique[12]

Alger le 28 octobre 1832

Mon général,

Par une lettre du 19 octobre, M. le Sous-Intendant militaire Desforges a réclamé le rétablissement d'une garde au magasin de fourrage de Hussein-Dey, à cause de vols fréquens qui y étaient commis il citait qu'un de ces vols avait été fait par un soldat de la légion étrangère, et que ce soldat, conduit par les employés de magasin, ayant été rencontré par plusieurs de ses camarades armés, ceux-ci l'avaient délivré, en menaçant les employés de faire feu sur eux.

J'ai en conséquence ordonné que la Légion étrangère établirait à ce magasin une garde d'un caporal et de 4 fusiliers, ainsi qu'elle l'avait fournie jusqu'au moment des événements de la fin de septembre.

M. le Colonel Combes, à l'occasion de cet ordre, a inséré au rapport d'hier, les observations les plus inconvenantes, qu'il termine par le refus de s'y soumettre.

J'ai en conséquence ordonné au Colonel de garder les arrêts pendant 48 heures, et je lui ai fait porter le billet d'arrêts par un officier d'état-major, à midi.

J'étais sur le champ de manoeuvre, à la revue d'honneur du 4e régiment, lorsqu'un adjudant de la légion étrangère m'a remis une lettre de M. le Colonel Combes qui demande que le commandement de la Légion soit remis à M. le Lieutenant Colonel D'Arracq, et par laquelle il sollicite de nouveau sa rentrée en France, devenue, dit-il, plus que jamais nécessaire au bien du service de sa majesté.

Je joins ici copie de l'ordre qui a été donné pour fournir la garde de Hussein-Dey, de la réponse insérée au rapport par le Colonel Combes et de sa dernière lettre.

Il me paraît évident que M. le Colonel Combes veut à toute force rentrer en France, et que la demande qu'il a faite à cet égard n'ayant pas eu encore de réponse satisfaisante, il agit de manière à ce qu'on ne puisse le conserver à l'armée ; l'offre de quitter son régiment étant d'd'ailleurs la réponse qu'il fait à toute observation que l'on est dans le cas de lui faire et qui le contrarie.

---

11. Anne-Jean-Marie-René Savary, duc de Rovigo (1774-1833) : ce général était ministre de la police en 1810 ; il commande les troupes d'Algérie de 1831 à 1833.

12. S.H.A.T., dossier "Michel Combe".

Il est difficile en effet de maintenir à la tête d'un corps un colonel que le simple ordre de fournir une garde de 4 hommes et un caporal émeut au point de le porter à désobéir formellement et qui n'est pas pénétré du premier principe militaire, dominant tous les règlements de service, qui veut que l'obéissance au supérieur soit absolue, que tous les ordres soient exécutés littéralement, sans hésitation et sans murmure ; que l'autorité qui les donne en soit responsable ; la réclamation étant permise à celui qui a obéi.

M. Combes est, vous le savez, l'homme le plus jaloux de son autorité ; et cependant le moins subordonné ; il est violent, emporté, passionné. Avant son arrivée, la Légion était plus en ordre que maintenant ; le Lieutenant Colonel D'Arracq, soutenu par le général Feuchères, était parvenu à établir l'union parmi les officiers des diverses nations qui recrutent ce corps, et surtout entre les officiers italiens qui étaient fort divisés ; le Colonel a su ranimer les haines mal éteintes et l'esprit de coterie.

M. Combes a sûrement de la bravoure, et mènerait bien son régiment au combat ; mais je suis convaincu qu'il n'est pas propre à commander un régiment, et moins la légion étrangère qu'aucun autre corps.

M. le Colonel Combes pense sans doute que l'approbation des officiers généraux, qui est exigée pour les cassations, pour la mise en jugement, et pour la traduction devant les conseils d'enquête, n'est qu'une chose de forme ; puisque, comme vous le verrez par sa lettre de ce jour, il ne peut supporter que j'aie eu, à l'égard des plaintes qu'il avait portées contre plusieurs officiers, une opinion différente de la sienne, même lorsque cette opinion n'était que l'expression de la vôtre.

Agréez mon Général, l'hommage de mon respect

Le Lieutenant Général commandant la division d'Alger, Inspecteur général

Comte Dalton

(notes en marge)
"Reçu le 25 décembre ; renvoyée au bureau de l'infanterie que cela concerne. 26 Xbre 1832." (signé illisible)

"reçu à l'infanterie le 8 janvier ; affaire terminée ; joindre au dossier du Colonel Combes.

LETTRES DU COLONEL COMBE CONCERNANT FRANCOIS ZOLA[13]

"Mon général,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous m'annoncez que le lieutenant Zola, coupable d'un détournement de 4 000 francs au détriment du magasin d'habillement, ne passera pas au Conseil de guerre.

Je me permettrai de vous faire observer respectueusement que cette mesure fera très mauvais effet ici, où l'on comprendra que cet officier, une fois sa démission donnée, pourra se prévaloir, plus tard, d'un passé honorable, occuper une position administrative quelconque, et bénéficier d'un oubli que l'indulgence de ses chefs semble préparer".

*
* *

Mon général,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que l'affaire de Zola, ex-officier à la Légion, est terminée ; mais comme il est indispensable que la conscience de M. le Maréchal, ministre de la guerre, soit éclairée, je ferai une courte narration des faits.

Au commencement du mois de mai dernier (1832), la comptabilité de l'habillement dont Zola était chargé se trouvait en arrière et en désordre, ainsi que le magasin. M. le lieutenant-colonel[14] pressait Zola d'y remédier par un travail assidu.

A cette époque, le nommé Fischer, autrefois garde-magasin d'habillement, obtint de se faire remplacer. C'était le 16 mai, à 10 heures du soir, que les époux Fischer devaient partir pour Naples sur un bâtiment marchand corse. Ce jour, vers les 6 heures du soir, M. Zola dit à un soldat qu'il allait se baigner à la mer, et qu'il ne rentrera pas de la nuit. Le lendemain, ses habits militaires furent trouvés au bord de la mer, et l'on crut quelques instants qu'il s'était noyé.

M. le lieutenant-colonel conçut d'autres soupçons : on apprit que la veille l'on avait apporté à Zola des vêtements communs propres à se déguiser en homme du peuple. M. le lieutenant-colonel courut à Alger, et s'étant assuré que le bâtiment marchand sur lequel les époux Fischer avaient dû partir la veille, n'avait pu mettre la voile par une avarie survenue, il obtint l'ordre de faire débarquer les mariés Fischer et leurs effets. On ne trouva pas M. Zola.

Dans une malle de Fischer on saisit 4 090 F qui furent déposés chez le commissaire de police. Fischer fut écroué par ordre du général ; le lendemain, Zola se constitua prisonnier ; il était vêtu comme un ouvrier et avait coupé ses gros favoris.

---

13. Pétrus Durel, "Le Colonel Combes", Lyon Imp. Vve Mougin-Rusand, Waltener et Cie, Succ. 1899 ; ces deux lettres avaient été publiées par M. Judet, chef du service politique du "Petit Journal" le 18 juillet 1898.

14. Il s'agit du lieutenant-colonel d'Arracq commandant en second la Légion étrangère.

Les recherches que l'on commença alors, les réclamations du magasin d'habillement firent connaître les détails suivants. Sur les 4 090 francs trouvés dans la malle de Fischer, 2 000 avaient été déposés par Zola ; tout récemment celui-ci en était devenu possesseur, lorsque le 3e bataillon de la légion obtint une gratification pour les prises de la tribu el Offra ; on la paya partie en argent, partie en effets de linge et chaussures, pour l'achat direct et immédiat, desquels les deniers furent remis à M. Zola qui, au lieu d'en faire l'emplette et de les payer, les prit en partie au magasin du corps et en garda le montant.

Une facture de 134 francs, par suite d'un marché, fut présentée au conseil par M. Zola, au nom de M. Chapelier, qui y avait mis son acquit. Zola reçut le montant, mais ne le remit point au marchand.

Une autre facture de 2 600 francs de la maison Fuchet, fournisseur d'effets militaires, et portés par Zola au conseil d'administration avec l'acquit du sieur Fuchet ; on confia les 2 600 francs à Zola, qui ne lui remit que 1 500 francs en compte et garda le reste.

Un marché de guêtres blanches ayant été passé avec le tailleur de la légion, M. Zola reçut pour le compte de ce dernier une avance de 400 francs à employer à l'achat de toile pour la confection des guêtres, mais il n'y consacra que la moitié de cet argent et garda le reste à l'insu du caporal tailleur.

Le vaguemestre du corps reçut une lettre contenant un mandat de 60 francs sur Paris, pour un soldat appelé Guillaume et le remit au tailleur qui porte ce nom. Celui-ci ayant ouvert la lettre et reconnaissant qu'elle n'était pas pour lui, mais pour un homonyme, grenadier, qui se trouvait au camp, la mit entre les mains de Zola qui se chargea de l'y faire parvenir : lettre et mandat disparurent et n'arrivèrent jamais au grenadier.

Tout le déficit au magasin, toutes ces dettes et réclamations ont été reconnus par Zola.

Pour l'honneur du corps et de l'armée, il est indispensable que ce vil instrument de toutes les turpitudes humaines soit ignominieusement expulsé de leur sein, afin que sa présence ne souille plus les regards d'hommes et de guerriers qui tiennent et estiment l'honneur. Ce narré est fait sans haine, quoiqu'il ait pu la soulever. Mais connaissant l'impudente effronterie de cet individu, il est essentiel que ce rapport soit envoyé à M. le Maréchal ministre de la guerre, car je ne doute pas que si on le gardait en Afrique Zola ne parvienne à déguiser son infâme conduite en parlant de son innocence, de ses services et en se considérant comme une malheureuse victime de chefs iniques. Je pense donc que, dans l'intérêt de la société autant que de l'armée, on doit prémunir M. le Maréchal ministre de la guerre contre les tentatives de cet intrigant plein de mensonges, de déceptions et de vilenies.

Ci-joint la démission du lieutenant Zola, accompagnée d'une déclaration dans laquelle il renonce à ses droits et rang dans l'armée française.

Le colonel commandant la Légion étrangère,

Combes"

LETTRE DU LIEUTENANT GENERAL COMTE DE CASTELLANE AU MARECHAL DE CAMP DE MYLIUS[15]

Quartier Général de Perpignan le 30 décembre 1833

Général,

Je suis informé qu'il existe dans le 47e régiment, un mécontentement tel contre le Colonel de ce corps, que des événements fâcheux seraient à craindre, s'il n'y était porté un prompt remède.

Les soldats se plaignent d'être malmenés, même parfois battus ; samedi dernier, ils auraient été consignés toute la journée ; dimanche le régiment aurait été consigné après la parade, pour avoir mal défilé.

On ferait dans ce régiment un tel abus de l'exercice du gymnase, que les soldats seraient au moment de refuser le service sous ce rapport ; le régiment ferait l'exercice deux fois par jour, et si un des soldats se trompe, toute la compagnie serait punie. On m'a même assuré que le Colonel du 47e aurait été sifflé par ses soldats, par suite de l'exaspération qu'il excite contre lui.

Vous voudrez bien, Général, vérifier tous ces faits et me faire demain à midi, un rapport à ce sujet. Je vous prie d'exercer à l'avenir sur la discipline, la police et l'instruction du 47e régiment une exacte surveillance.

Recevez etc.

---

15. S.H.A.T., dossier "Michel Combe".

ORDRE DE LA BRIGADE DU 31 DECEMBRE 1833[16]

Division des Pyrénées-Orientales, 2e brigade.

Pour se conformer à l'ordre de M. le Lieutenant Général du 24 décembre, on commencera à compter du 1er janvier à se conformer au nouveau règlement sur le service intérieur, afin qu'au 15 janvier au plus tard il puisse être entièrement en vigueur.

MM. les Colonels feront dresser de suite le tableau du service journalier prescrit par l'article 5 et m'en enverront une copie ; ils me feront connaître les changements qu'ils y opéreront.

L'instruction et les écoles méritent toute l'attention de MM. les Colonels.

L'on se conformera strictement aux principes contenus dans les articles 222 jusqu'à 229.

Aucune manoeuvre non autorisée par le règlement du 4 mars 1831, ne sera tolérée, et MM. les Colonels voudront se pénétrer de l'article 222 qui trace leur responsabilité.

Les écoles doivent être encouragées, et MM. les Colonels useront de toute leur influence pour seconder les vues bienveillantes du Gouvernement.

L'enseignement élémentaire mérite surtout d'être propagé, sans instruction aucun militaire ne peut prétendre à l'avancement.

Viennent ensuite les écoles pour l'escrime, la course, la danse, et tous les exercices qui peuvent fortifier la constitution développer l'adresse et l'agilité.

Mais rien ne doit se faire forcément et l'on doit prendre en considération les goûts, l'âge et les forces des hommes.

MM. les Officiers se feront un devoir de seconder MM. les Colonels dans les mesures prescrites par le Gouvernement ; par leur zèle et leur désir de contribuer à l'instruction de leurs subordonnés ils obtiendront les titres les plus honorables pour un avancement mérité.

L'article 382 trace les devoirs de MM. les officiers généraux. MM. les Colonels devront toujours (être) en mesure à me répondre sur tous les objets qui sont confiés à ma surveillance, et à me tenir au courant par des rapports détaillés de tout ce qui y est relatif.

Pour bien commencer l'année et l'exécution du nouveau règlement M. le Lieutenant Général Cte de Castellane lève les punitions infligées jusqu'à ce jour.

Le Maréchal de Camp
Commandant la 2e Brigade (signé de Mylius)

---

16. Copie annexée à la lettre du Général de Castellane au Ministre de la Guerre du 1er janvier 1834, S.H.A.T., dossier "Michel Combe".

EXTRAIT DU RAPPORT DE M. LE GENERAL DE MYLIUS

sur l'exécution des ordres laissés au corps

par M. le Lieutenant Général Durrieu, Inspecteur Général[17]

Ministère de la Guerre
Direction du Personnel et des
opérations militaires
Bureau
de l'organisation et de l'Inspection
N° 1081

47e Régiment d'Infanterie de Ligne
4e trimestre de 1833

Extrait
du Rapport de M. le Général Mylius, sur l'exécution des ordres laissés au corps
par M. le Lieutenant Général Durrieu, Inspecteur Général.

(Ce rapport a été adressé au Ministre le 18 janvier)

L'esprit de corps laisse toujours beaucoup à désirer, il existe au 47e une irritation et un mécontentement qui se font connaître en toute occasion ; ils ont éclaté d'une manière dangereuse pour la discipline lors d'une course gymnastique et lors d'un débat pour l'entretien de la Bibliothèque de MM. les Officiers.

Il est très délicat d'indiquer positivement les causes de ce mauvais esprit et de signaler les personnes qui d'une manière ou d'une autre, l'entretiennent soit par des procédés arbitraires, soit par des cabales.

Je conseille et je recommande au Colonel l'exécution stricte et littérale des règlements, de se dépouiller de toute prévention contre le passé, d'être en garde contre les ambitieux et les flatteurs, d'écouter avec attention et même avec bienveillance les réclamations, afin de connaître les abus et d'inspirer de la confiance, de punir exemplairement ceux qui se permettraient des murmures devant la troupe.

MM. les Officiers vivent ensemble par grades.

M. le Colonel Combe est un officier distingué, mais 15 années de non activité lui ont donné un caractère très indépendant, difficile à se plier à l'obéissance militaire.

Pour extrait :
Pour le Chef du Bureau
(signé Piqué)

(notes marginales :)
"Infanterie, à joindre au dossier du colonel Combe, 18 février".

---

17. Ibid.

15

LETTRE DU GENERAL DE CASTELLANE COMMANDANT LA DIVISION DES PYRENEES ORIENTALES

à Monsieur le Maréchal, Ministre de la Guerre[18]

Monsieur le Maréchal,

J'étais informé qu'il y avait dans le 47e régiment de ligne du mécontentement contre le Colonel, et qu'il prenait principalement sa source dans une sévérité souvent mal raisonnée, et surtout dans l'obligation imposée par le Colonel à tout le régiment de faire les courses gymnastiques.

Le 30 décembre, au moment où le Colonel faisait exécuter ces exercices dans la cour du quartier, des cris et des coups de sifflet se sont fait entendre, et ils ont redoublé lorsque le régiment a été mené hors de la ville pour suivre les mêmes exercices.

Ces huées étaient évidemment dirigées contre le Colonel, et son autorité a souffert dans cette circonstance.

M. le Colonel Combe au lieu d'user de son influence pour encourager les exercices gymnastiques a obligé tout le monde indistinctement à les suivre, il a surtout mécontenté ceux des officiers qui par leur âge ne peuvent s'y livrer qu'en se fatiguant extraordinairement. Cela a nui sous d'autres rapports à l'instruction de ce régiment qui laisse à désirer.

J'écrivis au Général Mylius, le 30 décembre, la lettre dont copie est ci-jointe, pour faire une enquête sur différents faits qu'on m'avait signalés et dont une partie n'a pas été prouvée.

Par un ordre dont je joins également copie, M. le Général Mylius évitant, d'après mes instructions, de partir du passé dans la crainte d'affaiblir encore l'autorité du Colonel, s'est attaché à imprimer une autre direction à l'instruction du régiment, en la ramenant à l'exécution littérale des principes posés par les ordonnances et règlement en vigueur.

Je ne rends point compte à Votre Excellence de cet état de chose dans le 47e de ligne pour invoquer de Monsieur le Maréchal contre le Colonel des mesures de sévérité ; je sais qu'avant il est de mon devoir d'user de celles auxquelles je suis autorisé par le règlement. Je n'ai point encore eu recours aux punitions avec cet officier supérieur qui a bien écouté mes observations à plusieurs reprises.

L'autorité du supérieur lui déplaît parfois ; ce qui ne l'empêche pas d'être despote avec l'inférieur qui ensuite, d'après son exemple, lui obéit difficilement. Je ne pouvais pas laisser le champ libre au Colonel et au régiment sans qu'il n'en résultât les événements les plus fâcheux.

---

18. Ibid.

Le Colonel Combe sentira, j'en suis sûr, qu'il n'a rien à gagner à continuer de s'écarter des règlements et dans tous les cas je saurai l'obliger à s'y soumettre.

J'aurai soin de tenir Votre Excellence exactement informée de la situation du 47e de ligne.

Je suis avec respect
Monsieur le Maréchal
de Votre Excellence

Le très humble et très obéissant serviteur

Le Lieutenant Général Commandant
la Division des Pyrénées-Orientales

le Comte de Castellane

Quartier Général de Perpignan
le 1er janvier 1834

(Note marginale à l'encre) : "Ce colonel a déjà fait 3 rég. : 66e, lég. Etr., 47e
Soumis au Maréchal. 10 janvier 1834."

(Note au crayon, d'une autre main) "approuve les mesures du Général de Castellane et lui recommande de maintenir le Colonel Combe dans les lignes de ses devoirs."

(signé illisible)"

16

LETTRE ADRESSEE PAR LE COLONEL COMBE AU MINISTRE DE LA GUERRE[19]

Perpignan le 17 mars 1834

Monsieur le Maréchal,

En exerçant un droit inhérent au grade que j'occupe, celui de punir des officiers qui n'ont point exécuté des ordres réitérés, j'ai été puni de 48 heures d'arrêts par Monsieur le Maréchal de camp de Mylius : et pour avoir réclamé à Monsieur le Lieutenant Général Comte de Castellane, cet officier Général pensant que tout supérieur est sans passion et infaillible a doublé la punition.

La gravité de ce cas, intéresse trop le service de Sa Majesté, pour que je ne prenne pas la liberté de soumettre à Monsieur le Maréchal, Ministre de la Guerre, les questions suivantes :

1° Un colonel a-t-il le droit dans tous les temps et lieux, de tenir à ce que ses subordonnés exécutent exactement ses ordres ?

2° L'autorité et l'action réglementaire d'un inférieur, sont-elles détruites ou suspendues, par la présence d'un supérieur ?

3° Un général peut-il sans en avoir reçu préalablement du colonel un rapport revêtu de toutes les formes réglementaires, faire une enquête en dehors des pouvoirs constitués par le Roi et prononcer un jugement définitif ?

4° Un caporal, un sous-officier ayant commis une faute disciplinaire et un rapport étant fait par le Capitaine, le chef de Bataillon, le Lieutenant Colonel et le Colonel émettant l'opinion qu'il n'y a point de gravité, et que conséquemment ne demandent point la cassation ; les Généraux peuvent-ils passer outre en cassant de leur propre autorité ?

5° Un Général peut-il ôter un inférieur de ses attributions en faisant lui-même secrètement des investigations, faisant comparaître, pour ensuite prononcer sans avoir entendu les deux parties ?

A Monsieur le Maréchal Duc de Dalmatie, président du Conseil, Ministre de la Guerre.

6° Peut-on rappeler un inférieur au règlement, sur une lettre anonyme, et désirer qu'on ne punisse pas lorsqu'une réclamation n'a point été adressée hiérarchiquement , sous prétexte que l'autorité en est saisie ?

7° Peut-on par des moyens réprouvés par la raison, la justice et l'usage déconsidérer un pouvoir fondé par le Roi ; et le livrer à l'indifférence et au mépris des inférieurs ?

8° Une légère faute commise par un chef de section, peut-elle donner lieu à signaler dans un ordre de la brigade, un régiment, comme manoeuvrant mal ?

9° Peut-on à la tête d'un régiment, s'emporter et dire avec humeur "sacré régiment ! Je n'en ai jamais vu comme ça ?"

10° Peut-on en punissant un chef de Bataillon, d'arrêts simples, lui faire l'injure en ne comptant pas sur sa parole d'honneur, de prescrire six jours d'avance, que les arrêts ne com-

---

19. Ibid.

menceront que lorsqu'il sera rentré à Perpignan : doublant par là la peine en augmentant l'anxiété et la souffrance ?

11° Ne doit-on avoir aucun procédé envers un chef de corps et le traiter sans considération, comme un caporal, à la vue de ses inférieurs ; après lui avoir demandé précédemment, si telles punitions avaient été portées sur le rapport ? Demander deux heures après et au quartier, à l'Adjudant, en présence de ce même Colonel, de plusieurs officiers et sous-officiers, à voir le registre des punitions, en déclarant que c'était pour s'assurer qu'elles y étaient portées.

12° Peut-on sur 24 heures d'arrêts infligés à un officier, pour avoir empiété sur l'autorité, et qui a réclamé, faire comparaître une cantinière devant un Colonel, et sur l'observation de ce dernier, que c'était pénible et humiliant, lui répondre "mais je ne vous dis pas de rester ici".

13° Doit-on punir de préférence et sévèrement pour des fautes légères, au lieu de donner des avis, des conseils et en définitive recourir aux admonitions avant d'employer la rigueur afin d'éviter le découragement ?

14° Messieurs les Généraux, qui ne sont pas en inspection générale, peuvent-ils exiger des colonels, un travail sur MM. les officiers, et sous-officiers, plus compliqué que celui des inspections, puisque pour les premiers il comprend les services détaillés ; et pour les seconds, il comprend outre ces mêmes services les notes des capitaines, du chef de Bataillon et du Colonel. Surtout lorsque sur leur demande, les cahiers des inspections leur ont été remis, gardés quelque temps par eux ; (plusieurs mots illisibles) sur tableaux d'avancement en leur possession.

Le titre 4 du Règlement du 2 novembre 1833, semblerait limiter ces sortes d'exigence aux livres d'ordre et du personnel.

Je supplierai très humblement Monsieur le Maréchal de daigner résoudre ces questions ; afin que dans mon Régiment, l'abattement ne succède pas au zèle, et que nous ne soyons pas entièrement forcés d'appeler de tous nos voeux le moment où nous ne ferons plus partie de la Division de Monsieur le comte de Castellane, et de la brigade de Monsieur le Maréchal de camp de Mylius.

Je suis avec une profonde vénération
Monsieur le Maréchal
votre très humble et obéissant serviteur
le colonel du 47e

Combe

(Note en marge de la lettre à l'encre rouge signée "Le Mtre": Le Ministre)

"Vu, les questions susvisées dans cette lettre par le Colonel du 47e régt sont tellement extraordinaires de la part d'un chef de corps qu'il est difficile de se rendre compte qu'il ait pu y avoir lieu à les présenter ; toutefois comme il a dû se passer des faits quelconques qui ont provoqué ces questions tous les rapports parvenus à ce sujet seront réunis pour en être rendu compte après examen (un mot illisible) après que le comité de l'infanterie et de la cavalerie aura été appelé (un mot illisible) à donner son avis.

Le Mtre"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS[20]

---

du

Comité
de l'Infanterie et de la Cavalerie

N° 197

Sur les difficultés qui se sont élevées entre M. Combe Colonel du 47e de ligne et MM. les généraux Castellane et Mylius.

Séance du 7 avril 1834

Le Comité de l'Infanterie et de la Cavalerie a été chargé par le Ministre de lui donner son avis sur une série de quatorze questions, contenues dans une lettre, datée de Perpignan du 17 mars 1834, et adressée à son Excellence par M. Combe, colonel du 47e régiment d'Infanterie de ligne. Ces questions sont la conséquence de difficultés qui se sont élevées entre ce colonel et MM. les officiers généraux sous les ordres desquels il se trouve placé, au sujet de la mise à exécution de la nouvelle ordonnance sur le service intérieur, notamment en ce qui concerne l'instruction, la police et la discipline de ce régiment.

Le style et la forme insolite dont le colonel Combe s'est servi pour la rédaction et l'envoi de ces questions suffisent, sans rien préjuger sur le fond de l'affaire, pour présenter leur auteur comme un homme bouillant, inhabile à maîtriser ses passions et qui, dans ces dispositions d'esprit, ne sait pas même se contraindre vis-à-vis du Ministre à qui il adresse ses réclamations.

M. le Maréchal n'a pas été sans s'étonner de l'inconvenance de ces questions, et dans la note marginale qui renvoie la lettre du Colonel Combe au Comité, il a consigné à cet égard un témoignage de son mécontentement.

Le Comité, après avoir attentivement examiné la correspondance et les rapports de MM. les généraux de Castellane et Mylius, et les 14 questions adressées par le Colonel Combe, a pensé que pour pouvoir émettre une opinion consciencieuse sur cet officier supérieur, il lui était indispensable de connaître ses précédens ; il a à cet effet pris connaissance de toutes les pièces de son volumineux dossier, et après avoir été ainsi conduit à reconnaître les brillantes qualités militaires qui ont fait distinguer à la Guerre M. le Colonel Combe, il a en même tems acquis la conviction que ces qualités ont été constamment obscurcies ou neutralisées par des défauts non moins signalés. Les fautes reprochées aujourd'hui à cet officier supérieur ne sont malheureusement qu'un nouveau fait à ajouter à une longue suite de récidives ; elles ont leur origine dans un caractère violent et irascible, à la fois despote avec ses subordonnés et indépendant à l'égard de ses supérieurs ; abusant

---

20. Ibid.

d'une part des rigueurs de la discipline pour exiger une aveugle soumission à ses volontés arbitraires et cherchant de l'autre à en éluder les règles pour se soustraire au joug de l'autorité dont il n'a cessé de se montrer impatient.

Un court exposé des circonstances qui ont signalé sa carrière servira de preuve à ces observations.

Entré au service en 1803 en qualité de soldat, M. Combe a passé par tous les grades jusqu'à celui de chef de bataillon, admis dans la vieille garde impériale en 1812, il fut du nombre des braves qui suivirent l'empereur Napoléon à l'l'île d'Elbe en 1814, et qui étant rentrés en France avec lui, firent à la grande armée la campagne de 1815. Forcé de s'exiler après cette désastreuse campagne, il alla chercher un refuge aux Etats Unis d'Amérique, d'où il ne revint qu'après la révolution de 1830, ayant alors réclamé du service et la confirmation du grade de Colonel qui lui avait été conféré pendant les Cent-Jours, il obtint, d'abord, d'être placé comme Lieutenant Colonel au 24e régiment de ligne ; il fut ensuite promu au grade de Colonel le 14 décembre 1831 et employé au commandement du 66e.

Se trouvant avec son régiment en garnison à Ancône, le Colonel Combe, dans un accès de colère s'oublia au point de donner un soufflet à un chef de bataillon qui le lui rendit aussitôt. Cette scène scandaleuse ayant été portée à la connaissance du Ministre, par un rapport du général Cubièze, Son Excellence ordonna que M. Combe serait réprimandé et mis aux arrêts.

Par suite de cette affaire, le 3 avril 1832, il passa du 66e au commandement de la légion étrangère en Afrique, où il ne resta que jusqu'au 18 octobre 1833, de nouveaux écarts de son caractère emporté ayant à cette époque nécessité son rappel à l'intérieur, il fut placé à la tête du 47e de ligne qu'il commande encore.

On devait croire que M. le Colonel Combe touché de l'indulgence dont il avait été l'objet porterait dans son nouveau régiment un esprit plus conciliateur et reviendrait à une conduite plus mesurée ; mais dans cette position comme dans toutes celles où il avait été précédemment appelé, il n'a cessé de donner carrière à son caractère intraitable.

L'année dernière, à l'occasion de l'inspection du 47e passée par M. le Lieutenant Général Durrieu, ce Colonel, croyant avoir à se plaindre des procédés de cet Inspecteur Général, et des expressions contenues dans son ordre final d'inspection, il s'en plaignit à lui-même, en termes si peu usités, que celui-ci crut devoir en informer le Ministre ; et tout en rendant justice à la capacité et à la grande aptitude militaire de M. Combe, il le signala comme un homme qui voulait être trop indépendant ; et il ajouta que le peu d'union qui se faisait remarquer dans le 47e était dû à l'exaltation politique de son Colonel et à sa rancune contre la période de la restauration, pendant laquelle, retenu en Amérique, il a souffert dans son avancement.

Ici se termine l'exposé des faits antérieurs à ceux sur lesquels Monsieur le Maréchal a spécialement demandé l'avis du Comité.

On verra que ces derniers se rattachent aux mêmes causes et ne peuvent que se reproduire encore dans les mêmes circonstances.

Par une lettre en date du 30 décembre 1833 M. le Lieutenant Général Castellane, fait connaî-

tre à M. le Maréchal de Camp Mylius, qu'il est informé qu'il existe dans le 47e régiment un mécontentement tel contre le colonel, que des événements fâcheux seraient à craindre s'il n'y était apporté un prompt remède. Il ajoute que ce mécontentement provenant d'abus d'autorité et de fausses interprétations données aux règlements, a été porté à tel point, que M. le Colonel Combe a été sifflé par ses soldats, et il termine en demandant un rapport à ce sujet.

M. le Maréchal de camp Mylius fut dès lors dans la nécessité de soumettre un rapport détaillé à M. le Lieutenant Général de Castellane, qui s'empressa de le transmettre au Ministre.

Il résulte de ces documens, et d'un ordre du jour donné par M. le Maréchal de Camp de Mylius, à l'occasion du premier de l'an, et de la mise à exécution de l'ordonnance du 30 novembre 1833 sur le service intérieur, que cet officier général évitant, d'après les instructions de M. le Lieutenant Général, de parler du passé, dans la crainte d'affaiblir davantage l'autorité du Colonel, s'est attaché à imprimer une autre direction à l'instruction du régiment, en la ramenant à l'exécution littérale des principes posés par l'ordonnance précitée.

Le Colonel Combe loin de tenir compte et de profiter des avis qui lui étaient donnés avec égards, et d'une manière indirecte, persista et avec plus d'aigreur encore, dans ses extravagantes prétentions, ce qui détermina enfin M. le Général Mylius à lui infliger 48 heures d'arrêts. Cette punition fut ensuite doublée par M. le Général Castellane auprès de qui M. le Colonel Combe s'était empressé de réclamer sans se conformer aux ordres de M. le Général Mylius.

C'est en raison de cette punition et dans l'irritation qu'il en a éprouvée, que M. le Colonel Combe avec l'esprit indiscipliné que le caractérise, a adressé des plaintes au Ministre, sous la forme inconvenante de questions dont chaque mot porte l'empreinte de sa mauvaise humeur.

Pas une de ces questions ne mérite un sérieux examen et il n'y aurait lieu de s'en occuper que pour punir leur auteur de leur inconvenance.

Après avoir porté une attention scrupuleuse sur tous les documens qui lui ont été mis sous ses yeux et avoir mûrement pesé les diverses considérations qui en résultent le Comité n'hésite point à soumettre à Monsieur le Maréchal, en exécution de ses ordres, son opinion bien arrêtée sur la question relative à M. le Colonel Combe.

Le Comité aime donc à reconnaître que, sous le rapport de la capacité, du dévouement, et de la bravoure, peu de chefs de corps ont une réputation plus brillante et plus méritée que cet officier supérieur ; mais il croit aussi que ces qualités quelques recommandables qu'elles soient, ne sauraient prévaloir sur l'intérêt du bon ordre et les nécessités de la discipline surtout dans un moment où il importe essentiellement de fortifier de plus en plus l'action hiérarchique de l'autorité que tant de causes tendent incessamment à affaiblir.

Or, si on considère combien le mauvais exemple donné, sous ce rapport, par un chef de corps, peut entraîner de graves résultats, on sentira combien il est instant de mettre un terme à la lutte dans laquelle s'est engagé M. le Colonel Combe contre le texte des règlemens, les droits de ses subordonnés et l'autorité de ses supérieurs.

Sans doute on pourrait se borner à employer encore une fois envers cet officier supérieur la voie des punitions et des réprimandes ; mais l'expérience ayant surabondamment démontré qu'on ne

saurait arriver ainsi à réformer des défauts trop enracinés, et qui sont de nature à compromettre journellement les intérêts les plus pressants du service ; le Comité ne peut que proposer à Monsieur le Maréchal de remplacer M. le Colonel Combe dans le commandement de son régiment et d'utiliser son aptitude et sa capacité dans un commandement de place, où ces mêmes défauts qu'on peut considérer comme incorrigibles, auront sans doute, de moins graves inconvénients.

Pour extrait
Le Lieutenant Général Président

Certifié conforme
Le chef d'escadron d'Etat-major secrétaire
(signé illisible)

(note au bas de l'extrait)

Vu et renvoyé au général (...) directeur général du personnel pour faire préparer un projet de lettre au colonel Combes ou mon mécontentement lui sera exprimé, des recommandations pour l'avenir lui seront faites, et les motifs lui en seront donnés.

M(inis)tre

14 mai 1834

18

NOTE D'INSPECTION DE M. LE GENERAL DE L'ETANG[21]

Note de l'inspection de 1836 de M. le Général L'Etang
(commandant les troupes de la province d'Oran)

M. le Colonel Combes a une grande habitude du commandement et il l'exerce d'une manière très convenable. C'est un officier rempli d'énergie et de bons sentiments. Il s'est toujours fait remarquer à la Guerre, personne de mérite plus que lui d'être récompensé de ses beaux et longs services.

(petite note non signée)

---

21. Ibid.

ACTE DE DECES DE MICHEL COMBE[22]

Service des hôpitaux militaires

EXTRAIT MORTUAIRE

Armée expéditionnaire de Constantine
Ambulance de l'armée

Du registre des décès dudit hôpital a été extrait ce qui suit :
Mr Michel Combes, Colonel, Commandant le 47e régiment de ligne

né le 19 octobre 1787 à Feurs canton dudit
département de la Loire fils de Sébastien et
de Marie Julien est entré audit hôpital le treize du mois
d'octobre de l'an 1837 et y est décédé le quinze du mois
d'octobre de l'an 1837 par suite de blessures

Je soussigné, Officier d'administration comptable dudit hôpital certifie le présent extrait véritable et conforme au registre des décès dudit hôpital.

Fait à Constantine le quinze octobre 1837

(signé Duponchel)

Nous, Sous-intendant militaire chargé de la police de l'hôpital de Constantine certifions que la signature ci-dessus est celle de M. Duponchel officier comptable, et que foi doit y être ajoutée.

Fait à Constantine le quinze du mois d'octobre 1837.

(signé illisible)

---

22. Ibid.

LETTRE ADRESSEE PAR LE MINISTRE A LA VEUVE DU COLONEL COMBE[23]

Ministère
de la Guerre

Copie de la lettre écrite le 9 décembre 1837,
par le Ministre à la veuve du Colonel Combe

(Moniteur du vendredi 22 Xbre 1837)

Madame,

La mort du Colonel Combe, objet de regrets et d'admiration pour toute l'armée, a vivement ému le Roi. Juste appréciateur du dévouement et des services, il a exprimé l'intention que le coeur de ce brave fût transporté en France aux frais de l'Etat et déposé dans la commune où il est né.

J'écris à M. le Ministre de l'Intérieur pour le prier de vouloir bien faire à cet égard, la communication nécessaire au Conseil municipal de Feurs, patrie du Colonel Combe.

Je désire que ce témoignage de douleur publique, auquel je me plais à joindre le tribut de mes regrets personnels, adoucisse pour vous une perte si cruelle, et que vous trouviez votre consolation dans la Gloire d'un époux dont le nom est désormais écrit au premier rang dans une des plus belles pages de notre histoire militaire.

Agréez, Madame, l'hommage de mon respect,
Le Pair de France, Ministre secrétaire d'Etat de la Guerre.

Signé : Bernard

Pour copie conforme,
Le chef de la 3e Division du Contrôle
Damour

---

23. Ibid.

INAUGURATION DE LA STATUE DU COLONEL COMBE

(article du *JOURNAL DE MONTBRISON*, n° 355, octobre 1839)

Dès le 15, veille du jour fixé pour la cérémonie, M. le préfet de la Loire, s'était rendu à Feurs ; le soir, sont arrivés un détachement de la garde nationale de Montbrison, sous le commandement de M. le capitaine Gastelais, un détachement de la garde nationale de Roanne et de l'artillerie du même corps, conduisant une batterie de deux pièces d'artillerie qui a tiré, en arrivant, un salut de dix coups de canon. Beaucoup d'étrangers, que le mauvais temps n'avait pu détourner, étaient déjà réunis à Feurs.

Le 16, le mauvais temps a continué, mais les dispositions prises pour la cérémonie ont néanmoins été exécutées ; des détachements des gardes nationales de Boën, Charlieu, Saint-Symphorien, etc., des corps des pompiers de Saint-Etienne et de Roanne, étaient venus se joindre aux gardes nationales de Feurs, de Montbrison et de Roanne. Deux compagnies du 56e de ligne, détachées de Montbrison, plusieurs brigades de la gendarmerie départementale, étaient sous les armes.

A 11 heures, la troupe de ligne, ayant en tête la musique de la garnison de Saint-Etienne, a accompagné la députation du 47e (régiment de Combes) à la chapelle ardente formée dans la maison de Mme veuve Combes, belle-soeur du colonel. Cette députation était composée d'un capitaine et de deux sous-officiers, tous trois décorés pour leur belle conduite lors de la prise de Constantine ; M. le capitaine s'est emparé avec respect de la boîte en plomb qui renfermait le coeur de Combes, et il s'est rendu, avec son escorte, à la mairie, où se trouvaient réunis le maire et le conseil municipal. Le cortège s'est formé alors, et s'est dirigé vers l'église ; un fort détachement de gendarmerie ouvrait la marche, la compagnie des grenadiers du 56e suivait, formée par sections ; les gardes nationaux ensuite bordaient la haie de droite et de gauche, et au milieu marchaient la députation du 47e, M. le préfet, M. le général commandant le département, M. Durozier, député de Feurs (3e arrondissement électoral), M. le maire de Feurs et son adjoint, M. le juge de paix, le conseil municipal, plusieurs fonctionnaires du département. La compagnie de voltigeurs du 56e et un autre détachement de gendarmerie fermaient la marche.

Le cortège ainsi formé s'est rendu à l'église, où un service funèbre a été célébré. Aux intervalles laissés par les prières à haute voix de l'officiant, le corps d'harmonie de la musique du 56e a joué des morceaux en rapport avec les sentiments religieux et tristes dont tous les assistants étaient pénétrés, et des salves d'artillerie et des feux de pelotons répondaient du dehors.

Après le service, le cortège s'est mis en marche, et il est venu se développer au pied du monument, qui était couvert d'un voile ; les membres de la députation du 47e, après avoir baisé la boîte contenant le coeur du colonel, ont placé leur précieux dépôt sous la statue.

Les deux compagnies d'élite ont fait un feu de division, et après s'être formées en carré, elles ont exécuté un feu de combat dirigé sur le monument, dont le voile est tombé, au bruit des salves d'artillerie ; le colonel a paru environné de nuages de fumée qui donnaient l'idée d'une apo-

théose ; un enthousiasme universel a éclaté à la vue de la statue, à laquelle le ciseau de Foyatier a donné une expression qui perpétuera le souvenir de la gloire de Combes et du talent de l'artiste chargé de faire revivre sur le bronze les traits de son héroïque compatriote.

Des discours ont été prononcés, par M. le capitaine du 47e, par MM. le préfet, le maire de Feurs, M. Durozier, dans lesquels ont été retracés les vertus et le courage de Combes, où se sont trouvés des éloges flatteurs pour M. Foyatier, et de hautes appréciations sur l'utilité des honneurs décernés aux grands hommes que la patrie distingue.

Les gardes nationaux et la troupe de ligne ont ensuite défilé au pied de la statue. Nous devons ici remarquer que malgré la pluie, dont l'incommodité a été presque continuelle pendant la cérémonie, la tenue des gardes nationaux a mérité les plus grands éloges ; les batteries de l'artillerie de Roanne ont été servies avec un remarquable talent ; les belles compagnies du 56e se sont fait remarquer par la précision de leurs manoeuvres, et la gendarmerie, quoique formée de détachements particuliers, a aussi convenablement soutenu l'honneur du corps.

Tous les édifices, et les maisons de Feurs, ont, le soir, été illuminés, et un banquet a été donné par la ville aux autorités civiles et militaires, aux officiers de la garde nationale, etc.

22

DISCOURS DE M. BARTHEMEMY, PREFET DE LA LOIRE, A L'INAUGURATION DE LA STATUE DU COLONEL COMBE[24]

Messieurs,

Il appartient aux concitoyens du colonel Combes, à ceux qui ont sur moi l'avantage de l'avoir connu, de nous parler de ses qualités, de ses services militaires, de sa conduite politique, en un mot de sa noble vie ; je me bornerai à vous faire part de quelques réflexions, de quelques sentiments que m'a inspirés sa mort héroïque.

Une foule de grands capitaines, bien plus élevés en grade que le colonel, sont morts glorieusement au sein de la victoire. La France répète avec orgueil, les noms de Gaston de Foix, de Turenne, de Desaix, de Montebello ; comment un simple colonel vient-il prendre place auprès de ces grandes figures historiques ? C'est que son audace, son patriotisme ardent et l'énergie de sa volonté, lui ont donné assez de force pour triompher de la mort qu'il portait dans son sein ; c'est qu'après avoir exposé, avec un admirable sang-froid, au vaillant duc de Nemours les détails d'un succès, auquel il avait eu tant de part et qui lui avait coûté si cher, le colonel, blessé à mort, sentant bien qu'il ne reverrait plus ni la France, ni sa ville natale, ni sa compagne, que la gloire de son nom ne peut consoler de sa perte, ajouta ces mots si simples et si patriotiques : "la prise de Constantine est un beau fait d'armes, heureux ceux qui survivront." Alors, Combes a été sublime, il a

---

24. *Journal de Montbrison et du département de la Loire*, n° 355, oct. 1839.

fait battre tous les coeurs français, et il est entré dans la grande famille de nos héros, dont nous sommes si fiers, que la victoire perpétue depuis tant de siècles, et qui ne s'éteindra pas tant qu'il y aura une France.

Ancône et Constantine immortaliseront le colonel Combes. Mais ces hauts faits, quelle que soit leur importance pour le pays, me semblent encore moins utiles que le bon exemple donné par son patriotisme, par son abnégation personnelle pour une génération à laquelle on peut reprocher avec quelque raison une préoccupation un peu trop exclusive pour ses intérêts matériels. Sans doute, nos efforts doivent tendre à multiplier les sources de nos richesses dont l'accroissement augmente la fortune publique, mais rappelons-nous que l'or seul n'a pu défendre Tyr et Carthage contre l'épée d'Alexandre et de Scipion, et que l'Angleterre confie à ses flottes, et non pas à son immense industrie, le soin de conserver ses vastes possessions. Défions-nous de cette idée trop répandue que les liens créés entre les peuples par le commerce et par l'extension des institutions constitutionnelles, rendent désormais la guerre impossible. Car elle n'est jusqu'à présent qu'une utopie qui pourrait nous inspirer une sécurité dangereuse. Il est plus sûr de conserver à notre jeunesse cet esprit militaire qui, depuis plus de deux mille ans, distingue notre nation, et de proposer à son ardeur les belles actions de nos modèles : du fer dans des mains courageuses est la véritable sauvegarde des Etats.

Si donc, ce qu'à Dieu ne plaise, notre territoire était menacé, que ceux appelés à le défendre viennent ici ; qu'ils contemplent les traits du colonel rendu immortel par son habile compatriote, qu'ils se rappellent son amour pour son pays, son courage, son oubli de soi-même ; que leurs épées touchent ce monument ; les regards du colonel enflammeront leur courage, nos princes dirigeront leurs efforts généreux et cette pensée qui sans doute consolait Combes en expirant : "il est doux, il est glorieux de mourir pour la patrie", rendra encore invincibles les enfants de la France".

23

DISCOURS DE M. GALLAND, MAIRE DE FEURS
A L'INAUGURATION DE LA STATUE DU COLONEL COMBE[25]

Messieurs,

Le voilà, celui qui s'acquit tant de gloire, sous les remparts de Constantine. Effort inouï de courage, l'armée française lance, relance sans cesse ses mille foudres contre les remparts de la ville imprenable, et dans les rangs des féroces Africains. En vain, la mort les abat à grands flots ; en vain, leur ville s'anéantit sous le tonnerre dévorant des guerriers de la France. Le désespoir vole au milieu d'eux et il y opère des prodiges. La ville d'Achmet semble, malgré la mort, enfanter incessamment de nouveaux soldats, et doubler les courages ; c'est un torrent de feu qui

25. *Journal de Montbrison et du département de la Loire*, N° 355, oct. 1839.

s'élance de toutes parts sur nos soldats, un moment étonnés. Mais l'heure de la victoire a sonné, le destin de la France apparaît ; de Marengo, une immense valeur a rempli leurs âmes ; ils s'avancent, ils s'avancent, et, Constantine... Quel est celui qui d'une main tenant son épée radieuse, apparaît vainqueur sur les murs de la ville conquise ? Le voilà !... Cependant, ô douleur ; ce héros n'est plus. Au milieu de ce grand triomphe, l'Ange de la Victoire, sur ses ailes d'amour, l'emporta dans les cieux, et l'armée le pleura !... Mais, Messieurs, lorsque les dieux de la Guerre sont morts, les dieux des Arts les font revivre : et le voilà !... Celui qui fit le hardi coup de main d'Ancône, en brisa les portes, et, aux regards étonnés de l'Europe, planta sur cette ville romaine le drapeau français.

La patrie, Messieurs, a cueilli peu de lauriers qu'il n'en ait eu sa part. Qui de vous se trouvait à Austerlitz, ce champ célèbre, où s'éclipsa, devant la valeur française, un monde de Russes et d'Autrichiens ? Eh bien, il y était.

A Ulm, il y était ; à Iéna, il y était ; à Eylau, il y était ; à Friedland, il y était ; à Ekmülh, il y était ; à Wagram, il y était ; à Moscou, il y était ; à la Bérésina, il y était ; à Bautzen, il y était ; à Lutzen, il y était ; à Dresde, il y était ; à Mascara, il y était ; à la Macla, il y était.

Je m'arrête, Messieurs, il y aurait encore tant d'autres noms à citer.

S'il a vu tous les triomphes de sa patrie, une fois aussi, il en vit les revers. Vous vous rappelez tristement Waterloo... (Je demande pardon à nos drapeaux de prononcer ce nom lugubre). Le ciel devient jaloux de tant de victoires pour la France ; il conduisit donc nos soldats à Mont-Saint-Jean, et là..., et là, les Français furent toujours Français ; c'est-à-dire qu'il firent voir au monde que, sur tous les champs de bataille, vainqueurs ou vaincus, ils étaient toujours les plus grands, et enterraient une défaite sous ces cris triomphants : "La garde meurt et ne se rend pas !" Nous connaissons tous ce cri sublime ; il commandait le bataillon de la garde qui l'a prononcé, et sans doute il le prononça des premiers.

Cette fois, cependant, ce fut une défaite ; mais vous allez voir la fidélité du guerrier. Après le désastre fameux dont je viens de parler, il pouvait, cachant son vieux drapeau, reniant le chef de son choix et de son coeur, fléchir le genou devant un nouveau soleil, et pour de l'or mettre son épée sous les pieds des vainqueurs ; mais son vieux drapeau, il le montre, quand bien d'autres le cachent ; son épée ! de peur de la flétrir, il la brise ; le chef de son coeur ! il n'aura pas d'autre fortune que la sienne ; comme lui il vivra sur une terre étrangère. Est-il moins beau d'être fidèle que d'être brave ?

Illustre colonel, tu portais un coeur éminemment français et par le courage et par la loyauté ; ton nom sera cher à la France. Vois cette ville qui t'a vu naître, combien elle est fière de t'avoir donné le jour ! Combien elle s'efforce de célébrer ta belle vie, ta grande carrière ! Et, Messieurs, il fut un temps où ses premiers pas parcouraient sans éclat ces places, ces rues, témoins alors seulement de ses jeux et de sa vie d'enfance. Mais, un jour, il partit, il s'en alla. Dans sa course, l'amour de son pays, ses talents, sa bravoure, le conduisirent sur tous les champs de bataille. A chaque victoire il a grandi ; à chaque succès son front s'est couronné d'une nouvelle célébrité. Et quand il nous revient, c'est l'illustre colonel, c'est une des gloires de la France.

Le voilà donc, Messieurs, et que fera-t-il là ? Il nous inspirera des pensées de dévouement à la patrie et de courage ; il nous montrera que les grandes actions rendent illustre, et que le souvenir des braves ne périt jamais. Enfin, Messieurs, la vie du colonel Combes peut se résumer par ces mots : "Bravoure et fidélité au drapeau".

24

EXTRAITS DU DISCOURS DE M. DU ROSIER, DEPUTE DE FEURS A L'INAUGURATION DE LA STATUE DU COLONEL COMBE[26]

"Le colonel Combes, pour ceux qui, dans l'avenir, parcourront comme lui la carrière militaire, sera un type d'honneur et de courage, et s'il faut qu'ils se sacrifient pour la patrie, ils le feront noblement, au souvenir du brave frère d'armes, du généreux concitoyen qui leur en a donné l'exemple. Honneur au brave régiment du 47e de ligne, qui a eu la noble pensée de nous conserver le coeur de son digne commandant !

Mais, Messieurs, si la gloire des armes a sa grandeur et son exaltation, il est cependant d'autres mérites dont un pays a droit de s'honorer. Une heureuse et rare occasion s'en offre aujourd'hui pour nous. Cette belle statue, page immortelle de notre histoire, est due, vous le savez tous, au ciseau d'un de nos compatriotes ici présent ; le pays s'honore de le compter parmi ses enfants, et par un heureux concours, le citoyen honoré l'est noblement par un citoyen honorable (...).

Vous voyez, Messieurs, avec quelle satisfaction la population entière du pays se groupe autour du monument destiné à perpétuer une noble mémoire ; que ce concours universel vous soit une preuve du bon esprit qui règne dans la contrée, et le jour où la France, où le pays aurait besoin de vous, nous serions bien plus nombreux encore pour concourir, comme notre brave colonel Combes, à sa gloire, à son bonheur et à sa prospérité."

25

DISCOURS DU CAPITAINE ARIBERT, DU 47e REGIMENT DE LIGNE[27]

Il y a deux ans qu'à pareil jour, en face des remparts de Constantine à la conquête desquels avait si puissamment contribué le courage et l'habileté du brave colonel Combes, nos mains creu-

---

26. Cité par Pétrus Durel, op. cit. p. 34-35.

27. Cité par Pétrus Durel, op. cit. p. 35-36.

saient une tombe, et qu'en pleurant nous y déposions la dépouille mortelle de celui qui nous appelait ses enfants. Mais, comme les guerriers d'une autre époque le firent pour La Tour d'Auvergne, nous voulûmes conserver le coeur du chef qui avait été pour nous un si brillant modèle de toutes les vertus militaires. Ce coeur, toujours présent au milieu de nous, aurait à chaque instant rappelé à nos jeunes soldats comment on doit mourir pour son pays.

En remettant aujourd'hui entre vos mains, Messieurs, tous ce qui nous reste de notre intrépide colonel, ce douloureux sacrifice est adouci par la pensée que nous ne nous séparons de ce précieux dépôt que pour le voir renfermer dans la statue qui transmettra aux âges futurs le souvenir des belles actions du colonel Combes.

Pour vous, Messieurs, qui n'avez connu votre illustre compatriote que dans les relations de la vie privée, il n'a pu vous être donné de comprendre quelle était la haute portée de cet homme. C'est au jour du danger, c'est dans les moments les plus difficiles, quand tous commençaient à désespérer du salut commun, qu'il fallait admirer le sang-froid, l'intrépidité, le coup d'oeil militaire du colonel Combes. C'est alors qu'en le voyant, là où le danger était le plus grand, réparer le désordre, prendre les plus habiles dispositions et relever le moral du soldat, on pouvait apprécier quelle était la trempe de son âme héroïque.

Dans l'ancienne comme dans la nouvelle armée, il se montra homme de tête autant que de résolution.

A Waterloo, à la tête d'un de ces immortels carrés de la vieille garde, il abandonna le dernier le champ de bataille où il avait combattu en héros ; à Ancône, il fut sublime d'énergie ; à la Tafna, il sauvait notre faible armée cernée par des forces décuples.

A Constantine enfin, il terminait glorieusement une glorieuse vie, au moment où l'opinion publique lui assignait une place parmi nos généraux les plus distingués.

Non moins grand citoyen qu'illustre soldat, Michel Combes resta toujours fidèle à la France et au drapeau sous lequel il avait combattu. Dans un temps fertile en défections de honteuse mémoire, il préféra renoncer à une carrière dans laquelle, bien jeune encore, il avait obtenu de brillants succès ; il préféra, lui qui aimait si passionnément son pays, un long exil sur la terre étrangère.

Aussi, Messieurs, avez-vous compris que son nom était désormais une des gloires de la France, et que ce nom devait être transmis à la postérité comme l'un des plus beaux et des plus purs de nos annales militaires.

Au nom du 47e régiment, au nom de l'armée tout entière, dont je me permets d'être ici l'interprète, je vous remercie d'avoir conçu et mis à exécution la pensée d'immortaliser par le bronze le souvenir d'une vie si belle, d'un trépas si glorieux.

Honneur donc, honneur à la mémoire de celui qui, comme Bayard, vécut sans peur et sans reproches !

Puisse le souvenir de ses belles actions durer autant que le monument que vous inaugurez en ce jour. Puisse le noble coeur renfermé dans ce bronze, faire germer dans l'âme de vos jeunes compatriotes le feu sacré qui animait le colonel Combes."

POEME CELEBRANT LE COLONEL COMBE

Le colonel Combe[28]

Pour qui ce deuil et pour qui cette tombe,
Quand de l'Arabe on nous dit triomphants ?
La France pleure ! est-ce un roi qui succombe ?
La France pleure, hélas ! ses vieux enfants !
Un cri de mort à la Loire surprise
A tristement nommé son défenseur,
Nous que surtout sa gloire immortalise,
Là, Foréziens, apportons notre fleur.

Combe n'est plus !... Il apprit, jeune encore,
A moissonner dans le champ des lauriers ;
Berlin, Moscou virent son météore,
Il étonna de courageux guerriers. .
A l'étranger quand la France est soumise,
Il se proscrit et suit son empereur :
Nous...

Combe n'est plus !... On le vit plus terrible,
Quand de nouveau l'aigle plana sur nous.
On nous trahit... mais son bras invincible
Frappait encore l'ennemi de ses coups.
Ah ! qu'as-tu fait ? La vengeance s'attise,
Fuis si tu veux éviter l'égorgeur !
Nous...

Combe n'est plus ! on a crié : victoire !
Et d'Amérique un exilé répond :
Victoire !... France ! Il a besoin de gloire,
Il vengera dans Ancône un affront.
Bientôt par lui cette ville est conquise :
L'ingratitude attendait le vainqueur !
Nous...

Combe n'est plus !... Il a trouvé sa tombe
Sous ces remparts que lui-même a soumis.
O Constantine ! à tes yeux s'il succombe,
Ses derniers mots ont tué tes amis.
Dans les déserts ta troupe se divise,
De nos canons elle fuit la terreur.

---

28. Chanson de Pierre Gras, citée par Henri Ramet, "Feurs", op. cit.

27

CHANSON

A la statue du Colonel Combe[29]

1

Berceau des grands soldats, ô valeureuse Afrique,
Il te laissa son corps, tu nous remis son coeur,
Afin qu'en son pays cette chère relique
Symbolisât toujours le courage et l'honneur.

Refrain

Enfant, découvrez-vous devant cette statue
Qu'environne et protège un laurier toujours frais,
Où l'âme d'un géant semble être contenue :
Salut à Michel Combe, au Bayard du Forez !

2

Lorsque des régiments sont ici de passage,
Devant son piédestal ils forment les faisceaux ;
Pendant ce campement, guerrier pèlerinage,
On croit voir un frisson parcourir le héros.

3

Et dans les nuits d'été quand l'orage illumine
De ses éclairs pressés le visage d'airain,
Il semble qu'un reflet venant de Constantine
Fait scintiller encore le fer qu'il tient en main.

---

29. Les paroles sont d'Auguste Goure, docteur à Feurs, cité par P. Durel, op. cit. p. 39.

LETTRE DE REMERCIEMENTS DE MADAME COMBE DU 10 AVRIL 1840[30]

Lettre de Madame Combe au Ministre de la Guerre

"Le tribut honorable que sa Majesté et le gouvernement vient de payer à la mémoire du Colonel Combe, en accordant à sa veuve une pension comme récompense nationale m'a pénétrée de la plus vive, comme de la plus profonde reconnaissance, et sans l'état de santé dans lequel je me trouve, qui y met obstacle, j'aurais solliciter (sic) la faveur d'un moment d'audience pour exprimer de vive voix ce que je sais si bien apprécier, impatiente cependant d'en donner un témoignage j'ose prier son excellence d'ajouter à son extrême bienveillance ineffaçablement exprimée dans ma mémoire, celle de bien vouloir être l'interprète près de sa Majesté de ma gratitude...

Elisa Walker veuve Combe"

30. Service Historique de l'Armée de Terre, Vincennes, dossier n°53 221, "Michel Combe".

LETTRE DE M. DU ROSIER AU MINISTRE DE LA GUERRE[31]

Monsieur le Ministre,

La pensée de faire une biographie de tous les hommes qui ont rendu quelques services au département de la Loire, ou qui ont laissé après eux une mémoire notable ou glorieuse, ayant été inspirée à de jeunes écrivains de nos pays, j'ai été chargé de leur fournir une notice exacte des services militaires du colonel Combe notre compatriote[32], dont la statue en bronze est élevée sur la principale place de Feurs. J'espérois trouver tous les documents nécessaires auprès de quelques membres de la famille qui habitent encore cette petite ville ; j'espérois aussi que sa veuve pourroit m'en donner d'exact, mais malheureusement elle vient de mourir et il paroit que mal entourée, tous les papiers ou titres qu'elle possédoit ont été égarés. J'ai donc pensé, Monsieur le Ministre, que le moyen le plus dûr seroit de m'adresser à vous pour obtenir un relevé des états de service du brave Colonel ; j'étois président de la commission chargée à l'époque de faire inaugurer sa statue et de rendre aussi un publique hommage à la mort glorieuse sous les murs de Constantine de notre brave compatriote, je tiendrois beaucoup que ce qui puisse être écrit de lui, vint d'une source certaine et irrévocable, c'est donc avec l'espoir que vous voudrez bien m'en accorder le moyen en daignant acceuillir (sic) ma demande que je vous l'adresse aujourd'hui.

Veuillez agréer l'assurance de la haute et respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être Monsieur le Ministre

Votre très humble et tout dévoué serviteur

Du Rosier

Feurs le 11 octobre 1850

---

31. Ibid.

32. Souligné dans le document original.

TABLE

PREFACE p. 3

I - LE TEMPS DE LA FIDELITE

Un homme méconnu p. 5
Milieu familial p. 6
Michel Combe, soldat de l'Empire p. 8
Au bataillon Napoléon p. 9
Waterloo p. 10
Au Nouveau Monde p. 11

II - LES ANNEES D'AMERTUME

L'expédition d'Ancône p. 14
A la Légion étrangère p. 16
L'affaire François Zola p. 17
Au 47e régiment de ligne p. 19
Devant le Comité de l'infanterie p. 21
A nouveau, l'Afrique p. 23

III - L'HEURE DE GLOIRE

Constantine p. 25
L'assaut p. 26
La mort du héros p. 27
"Le roi a perdu un serviteur..." p. 28
La statue p. 29
Le temps des discours p. 31
Michel Combe et ses contemporains p. 33

CONCLUSION p. 34

ANNEXES

1 - La famille du colonel Combe (tableau généalogique) p. 37
2 - Etat des services de Sébastien Combe 38
3 - Etat des services de François Combe 39
4 - Etat des services d'Aimé Combe 39
5 - Etat des services de Michel Combe 40
6 - Lettre de Michel Combe au ministre de la Guerre en faveur de son frère François 41
7 - Ordre donné au colonel Combe, du 20 octobre 183 42
8 - Extrait du rapport de la Légion étrangère du 21 octobre 1832 43
9 - Lettre du colonel Combe au général Dalton du 22 octobre 1832 43
10 - Lettre du général Dalton au duc de Rovigo, commandant en chef le corps d'occupation d'Afrique, du 28 octobre 1832 44
11 - Lettres du colonel Combe concernant François Zola 46
12 - Lettre du général de Castellane du 30 déc. 1833 48
13 - Ordre de la 2e brigade de la division des Pyrénées-Orientales du 31 décembre 1833 49
14 - Extrait du rapport du général Mylius du 18 janvier 1834 50
15 - Lettre du général de Castellane au ministre de la Guerre du 1er janvier 1834. 51
16 - Lettre adressée par Michel Combe au ministre de la Guerre du 17 mars 1834. 53
17 - Extrait du registre des délibérations du Comité de l'Infanterie et de la Cavalerie, N° 197, séance du 7 avril 1834 55
18 - Note d'inspection de 1936 du général de L'Etang 58
19 - Acte de décès de Michel Combe du 15 octobre 1837 59
20 - Lettre adressée par le ministre à la veuve du colonel Combe 60
21 - Inauguration de la statue du colonel Combe (article du *Journal de Montbrison* n° 355, octobre 1839) 61
22 - Discours de M. Barthelémy, préfet de la Loire 62
23 - Discours de M. Galland, maire de Feurs 63
24 - Extraits du discours de M. du Rosier, député 65
25 - Discours du capitaine Aribert du 47e régiment de ligne 65
26 - Poème célébrant le colonel Combe, de Pierre Gras 67
27 - Chanson à la statue du colonel Combe, d'Auguste Goure 68
28 - Lettre de remerciements d'Elisa Walker, veuve Combe, du 10 avril 1840 69
29 - Lettre de M. Du Rosier au ministère du 11 octobre 1850 70

SUPPLEMENT à VILLAGE DE FOREZ N° 54
Siège social : Centre Social, rue Puy-du-Rozeil, 42600 MONTBRISON
Directeur de la publication : Claude LATTA Dépôt légal : 2e trimestre 1993
Impression : Centre départemental de documentation pédagogique de la Loire, St-ETIENNE